



POST TENEBRAS LUX

**COMMISSION DE GESTION
DU
POUVOIR JUDICIAIRE**

**COMPTE RENDU
DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX
EN 2000**

* * *

Avril 2001

TABLE DES MATIÈRES

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.1	GESTION ET ORGANISATION	3
1.1.1	La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire	3
1.1.2	Les magistrats	3
1.1.2.1	Les magistrats de carrière	3
1.1.2.2	Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris)	3
1.1.2.3	Les juges prud'hommes	3
1.1.3	Les collaborateurs	4
1.1.4	Les avocats	4
1.1.5	Suivi des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs de la justice	4
1.2	BUDGET	5
1.2.1	Le budget de fonctionnement	5
1.2.1.1	Les charges	5
1.2.1.2	Les revenus	6
1.2.1.3	Commentaire	6
1.2.2	Le budget d'investissement	6
1.3	ACTIVITÉS DES SERVICES CENTRAUX	6
1.3.1	La direction des systèmes d'information	6
1.3.2	Le service de caisse et comptabilité	7
1.3.3	L'assistance juridique	7
1.3.4	Le contentieux	8
1.3.5	Le service de documentation juridique et des bibliothèques	8
1.3.6	Le service des pièces à conviction	8
1.3.7	Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux	9
1.3.8	Le service d'intendance, de sécurité et des archives	9
2	ACTIVITÉS DES JURIDICTIONS	9
2.1	APPROCHE GLOBALE - CIVIL, PÉNAL, ADMINISTRATIF	9
2.1.1	Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2000	9
2.1.2	Statistiques globales du domaine pénal	10
2.1.3	Statistiques globales du domaine civil	10
2.1.4	Statistiques globales du domaine administratif	10
2.1.5	Statistiques globales divers et assistance juridique	10
2.2	APPROCHE PAR JURIDICTION	11
2.2.1	La Cour de justice	11
2.2.1.1	Statistiques globales de la Cour	11
2.2.1.2	La Présidence	11
2.2.1.3	La Chambre civile	11
2.2.1.4	La Chambre des affaires sommaires	11
2.2.1.5	La Chambre d'appel des baux et loyers	11
2.2.1.6	L'Autorité de surveillance	12

2.2.2	La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale	12
2.2.3	La Chambre d'accusation	13
2.2.4	La Cour de cassation	13
2.2.5	Les juridictions administratives	14
2.2.5.1	Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances	14
2.2.5.2	Le Tribunal des conflits	14
2.2.5.3	Le Tribunal arbitral	14
2.2.5.4	Les Commissions diverses	14
2.2.6	Les Commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales	15
2.2.7	Le Tribunal de première instance	15
2.2.7.1	Affaires civiles	15
2.2.7.2	La Commission de recours instituée par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI)	17
2.2.8	Le Tribunal de police	17
2.2.9	La juridiction des baux et loyers	17
2.2.9.1	La Commission de conciliation en matière de baux et loyers	17
2.2.9.2	La juridiction des baux et loyers	17
2.2.10	Juridiction des prud'hommes	18
2.2.11	Le Tribunal tutélaire	19
2.2.12	La Justice de Paix	20
2.2.13	Le Tribunal de la jeunesse	20
2.2.14	Le Ministère public	21
2.2.14.1	Statistiques globales	21
2.2.14.2	Détail des opérations	21
2.2.14.3	Exécution des jugements d'évacuation	22
2.2.15	L'Instruction	22
2.2.15.1	Procédures pénales	22
2.2.15.2	Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition	22
2.2.15.3	Activités des juges d'instruction	22
 <i>Annexes:</i>		
	Tableaux des magistrats du pouvoir judiciaire	27
	Événements de la vie judiciaire en 2000	41

COMMISSION DE GESTION DU POUVOIR JUDICIAIRE

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITÉ DES TRIBUNAUX EN 2000

1. Informations générales

1.1 Gestion et organisation

1.1.1 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire

La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, instituée par l'article 75A de la loi sur l'organisation judiciaire (LOJ), assure la gestion et l'organisation des moyens administratifs dévolus au fonctionnement du Pouvoir judiciaire.

Composée du Procureur général qui la préside, de 8 présidents de juridiction et de deux fonctionnaires élus, elle est assistée de l'Administrateur du Palais de justice, chargé de l'exécution de ses décisions et de la direction des greffes et des services centraux (cf. art. 75B et D, LOJ).

Le 27 octobre 2000, le Grand Conseil a adopté un projet de loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire, modifiant la LOJ. En vertu de cette modification, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2001, la Commission de gestion exerce, dorénavant, les compétences disciplinaires précédemment dévolues au Président du Département de Justice et Police et des Transports - DJPT. Le personnel des services centraux et des greffes ne dépend administrativement plus de ce département mais est rattaché hiérarchiquement à la Commission de gestion, soit par délégation au Secrétaire général du Pouvoir judiciaire. (cf. art. 75A, al. 2, nouvelle teneur LOJ).

De plus, en vertu de cette modification, le projet de budget du Pouvoir judiciaire proposé par la Commission de gestion sera soumis à l'approbation du Conseil d'Etat, sans passer par le DJPT et fera l'objet d'une négociation dans le cadre d'un dialogue de pouvoir à pouvoir, le cas échéant arbitré par le Grand Conseil. (cf. art. 75A, al. 3, nouvelle teneur LOJ).

1.1.2 Les magistrats

Les magistrats du Pouvoir judiciaire sont élus tous les six ans.

Lors des élections générales du 21 avril 1996, 68 magistrats de carrière et 117 autres magistrats judiciaires (non de carrière) ont été élus. Les 15 juges d'instruction ont été élus par le peuple; les autres magistrats l'ont été tacitement.

Au 1^{er} janvier 1999, le nombre des juges du Tribunal de première instance est passé de 17 à 19 et au 1^{er} janvier 2000, celui des juges du Tribunal tutélaire et de la Justice de paix est passé de 4 à 5, portant ainsi à 71 le nombre de postes de magistrats de carrière.

Les juges prud'hommes sont élus séparément. Lors de l'élection du mois d'avril 1993, pour la législature qui s'est terminée à fin février 2000, 527 juges prud'hommes avaient été élus. Suite à la modification constitutionnelle sur la réforme des prud'hommes, acceptée en votation populaire le 26 septembre 1999, et à l'entrée en vigueur le 1^{er} mars 2000 de la nouvelle loi sur la juridiction des prud'hommes, 434 juges ont été élus pour la législature 2000-2006.

1.1.2.1 Les magistrats de carrière

Sur 72 magistrats, dont 2 à mi-charge, en fonction au 31 décembre 2000, on comptait 27 femmes, lesquelles représentaient 37,5% de cette catégorie de magistrats.

	1998	1999	2000
Parti radical	14 magistrats soit 20,6%	13 magistrats soit 18,6%	13 magistrats soit 18,3%
Parti socialiste	16 magistrats soit 23,5%	17,5 magistrats soit 25%	17,5 magistrats soit 24,6%
Parti libéral	18 magistrats soit 26,5%	19 magistrats soit 27,1%	19 magistrats soit 26,7%
Parti démocrate chrétien	14 magistrats soit 20,6%	14 magistrats soit 20%	14 magistrats soit 19,7%
Les Verts	4 magistrats soit 5,9%	4,5 magistrats soit 6,4%	4,5 magistrats soit 6,3%
Alliance de gauche	2 magistrats soit 2,9%	2 magistrats soit 2,9%	3 magistrats soit 4,2%
Total des magistrats	68 magistrats	70 magistrats	71 magistrats

1.1.2.2 Les autres magistrats (juges prud'hommes non compris)

Au 31 décembre 2000, on comptait 116 magistrats non de carrière, soit 5 juges à la Cour de cassation, 1 président du Tribunal des conflits et 1 président suppléant, 52 juges suppléants et 57 juges assesseurs. Un poste de juge assesseur était vacant.

Sur les 116 magistrats non de carrière, on comptait 28 femmes, lesquelles représentaient 24,13% de cette catégorie de magistrats.

1.1.2.3 Les juges prud'hommes

Un des aspects de la récente réforme de la juridiction des prud'hommes réside dans le fait que le nombre de juges prud'hommes, dans chacun des 5 groupes professionnels, n'est plus fixé dans la loi, mais déterminé avant chaque législature par le Conseil d'Etat, après consultation des partenaires sociaux.

Pour la législature en cours, ce nombre a été fixé à 460 juges au total, soit 230 employeurs et autant de salariés.

Tous les postes n'ayant pu être pourvus en début de législature, et quelques démissions ayant déjà été enregistrées, le nombre des juges s'élevait, au 31 décembre 2000, à 420 au total, soit 215 employeurs et 205 salariés.

Les 102 femmes juges (44 parmi les employeurs et 58 parmi les salariés) représentaient 24,3% de cette catégorie de magistrats.

1.1.3 Les collaborateurs

Au 31 décembre 2000, les greffes et les services centraux comptaient 240,59 postes, occupés par 266 personnes, dont 166 femmes. Les collaboratrices représentaient ainsi 62,4% de l'effectif.

De plus, 11 stagiaires et 10 apprentis étaient en formation dans les différents services du Palais.

On relèvera enfin que sur les 14 postes de cadres supérieurs du Palais, 8 étaient occupés par des femmes.

Evolution des effectifs des greffes et des services centraux

	1998	1999	2000
Nombre de postes des greffes	180,45	183,63	204,60
dont:			
- fonctionnaires	151,72	146,33	146,00
- employés	26,53	28,40	33,40
- auxiliaires	2,20	8,90	25,30
- des services centraux dont:	25,64	30,97	35,99
- fonctionnaires	17,64	17,62	21,04
- employés	3,50	4,80	6,90
- auxiliaires	4,50	8,55	8,05
Total	206,09	214,60	240,59

S'agissant de l'effectif total, les contraintes budgétaires nous ont conduit, depuis plus de 10 ans, à développer une collaboration avec l'Office Cantonal de l'Emploi (OCE) et plus récemment avec le RMCAS, pour répondre aux demandes constantes des greffes et des services.

Depuis 1987, plus de 500 contrats, d'une durée comprise entre 3 et 12 mois, ont été conclus, représentant plus de 3'000 mois/hommes de travail.

Nouveaux contrats temporaires conclus entre 1998 et 2000

Année	Nombre de contrats	Nombre de mois/hommes de travail
1998	32	315
1999	47	356
2000	29	276

* y compris jeunes chômeurs en premier emploi (4) et personnes bénéficiant du RMCAS (6).

Compte tenu des contrats déjà en cours au 1^{er} janvier 2000 (20), ce sont en réalité 49 chômeurs (dont 20 femmes) que l'OCE et le RMCAS ont mis à disposition du Palais de justice durant l'année 2000. Le total de leurs

mois d'activité (276) durant cette période équivaut à 23 postes à plein temps.

En 2000, neuf de ces chômeurs ont pu être engagés en qualité d'employés ou d'auxiliaires.

Par leur motivation et leurs compétences, les chômeurs fournissent des prestations appréciées des juridictions et services, sans lesquelles ceux-ci ne pourraient faire face au volume de travail administratif. Ils représentent un apport, hier conjoncturel, aujourd'hui structurel, de forces de travail, indispensable au fonctionnement du Palais.

Il convient toutefois de relever que, compte tenu de leur nombre et du caractère temporaire de leur contrat, l'intégration et la formation de ces collaborateurs constituent un investissement important pour l'encadrement et les collègues.

Avec la reprise économique, l'objectif est de stabiliser, par étape, cette catégorie de collaborateurs temporaires.

1.1.4 Les avocats

Il nous paraît utile de mettre en relation l'effectif des magistrats avec le nombre des avocats et avocats-stagiaires inscrits au tableau tenu par le Procureur général.

	1998	1999	2000	
Avocats	1'066	1'046	1'174	soit 10,13% d'augmentation entre 98 et 2000
Avocats-stagiaires	348	341	361	soit 3,74% de d'augmentation entre 98 et 2000
Total	1'414	1'387	1'535	soit 8,56% d'augmentation entre 98 et 2000

* dont 80 avocats rattachés au barreau d'un autre canton (58 en 1998, 69 en 1999).

Au 31 décembre 2000, Genève comptait un magistrat de carrière pour 5'825 habitants et un avocat pour 269 habitants.

1.1.5 Suivi des enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs de la justice

Dans son rapport d'avril 1998 (<http://www.geneve.ch/tribunaux/enquete/welcome.html>) le groupe de travail, chargé par la commission de gestion du Pouvoir judiciaire, du suivi des deux enquêtes de satisfaction de 1996 et 1997 (voir Compte rendu 1997), avait dégagé 3 priorités, à savoir:

- la rapidité de traitement des affaires;
- le développement des compétences des magistrats et fonctionnaires, en mettant l'accent sur l'accueil des nouveaux et la formation continue;
- l'information du justiciable sur le fonctionnement des tribunaux, par le développement de structures d'accueil et de renseignements sur les démarches à entreprendre pour accéder à la justice.

Un inventaire de toutes les actions entreprises au sein des juridictions et des services depuis la première phase

des enquêtes de satisfaction a été établi; ce document détermine 6 degrés de priorité et recensait à fin 2000 quelque 225 actions.

En outre, l'administrateur, avec l'ensemble des cadres du Palais, a constitué des groupes de travail pour fixer des objectifs communs dans la gestion et la direction des greffes et des services.

- Le groupe «Rôles et responsabilités» a élaboré et tient à jour un classeur de directives uniformisant les pratiques administratives. Il a, de plus, poursuivi son travail de définition des rôles et responsabilités des différents acteurs du Palais de justice, dans la perspective de l'autonomie administrative du Pouvoir judiciaire. Il s'est en particulier attaché, avec l'aide d'un consultant externe, à la définition de la fonction de greffier de juridiction.
- Le groupe «encadrement» a poursuivi son travail de rédaction de directives et de recommandations. De plus, il a développé la formation interne, portant sur le fonctionnement des tribunaux et a mis sur pied des cours d'introduction aux procédures civiles, pénales et administratives, qui ont rencontré un vif succès en l'an 2000. Enfin, un cours de comptabilité pour les juristes du Palais a été organisé.
- Le groupe «Charte de l'encadrement» a rédigé un projet de Charte qui définit la mission de l'encadrement et exprime les valeurs essentielles ainsi que les principes sur lesquels se fonde la nouvelle politique en matière d'encadrement des collaborateurs et collaboratrices du Palais. L'information, la communication, l'accueil, la formation, le développement de la polyvalence, la mise en valeur des compétences, le soutien et l'encouragement notamment, sont au cœur de ces engagements. Après avoir reçu l'approbation de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, la Charte a été adoptée en séance de direction et signée, le 4 décembre 2000, par tous les cadres exerçant des responsabilités hiérarchiques. Elle a ensuite été diffusée à tous les magistrats et à tous les membres du personnel du Palais.
- Le groupe «Communication-Information» a continué de donner son appui au comité de rédaction du journal interne «Info-Palais», dont la 14^e édition est sortie en décembre 2000, et a élaboré une nouvelle brochure d'informations consacrée à la juridiction des Prud'hommes. Il a également préparé une nouvelle édition de deux brochures existantes («Juridiction des Baux et Loyers» et «Informations générales»). Le site Internet du Pouvoir judiciaire a été «mis en production» et fait l'objet d'un développement continu. Les prochaines étapes sont la mise à disposition sur le réseau du tableau des audiences, du classeur de jurisprudence des baux et loyers et de la jurisprudence du Tribunal administratif, prévues pour le premier semestre 2001. Enfin, la collaboration avec le Département de l'Instruction publique s'est concrétisée par l'accueil au Palais de justice, durant l'année scolaire 2000-2001, de 80 classes de 6^e primaire, inscrites pour participer à un procès fictif. D'autres actions sont prévues au niveau du Cycle d'Orientation et du post-obligatoire.

On relèvera enfin que, comme prévu, de nouvelles enquêtes de satisfaction auprès des avocats, des notaires et des justiciables seront menées en automne 2001, de manière à faire un bilan des efforts d'améliorations consentis durant la législature 1996-2002.

1.2 Budget

Les magistrats du Pouvoir judiciaire et leurs collaborateurs émergent au budget du Département de justice et police et des transports, sous le nom de services généraux de la justice.

1.2.1 Le budget de fonctionnement

1.2.1.1 Les charges

Il est intéressant de comparer l'évolution des charges de fonctionnement des services généraux de la justice à celles de l'Etat de Genève et du Département de justice et police et des transports.

Evolution des charges de fonctionnement

	1998	1999	*2000
ÉTAT	5'509'781'815.-	5'710'318'598.-	6'084'597'388.-
DJPT	631'211'103.-	613'446'360.-	664'924'630.-
soit % du budget de l'Etat	11,46%	10,74%	10,93%
JUSTICE	64'321'971.-	63'272'585.-	66'632'155.-
soit % du budget de l'Etat	1,17%	1,11%	1,09%
soit % du budget du DJPT	10,19%	10,31%	10,02%

* chiffres provisoires.

Entre 1998 et 2000, les charges de fonctionnement de l'Etat ont augmenté de 10,43%, celles du DJPT de 5,34% et celles des services généraux de la justice de 3,59%.

L'évolution des frais variables du Pouvoir judiciaire s'explique par:

- l'inflation cumulée (3,1% pour la période décembre 1998-décembre 2000);
- l'augmentation de la TVA (de 1% dès le 1^{er} janvier 1999);
- l'augmentation de 6,67% des frais d'assistance juridique - taxations et émoluments - (Fr. 6'086'752.- en 1998; Fr. 6'492'957.- en 2000);
- la diminution de 22% des frais de placement des mineurs (Fr. 4'099'821.- en 1998; Fr. 3'199'676.- en 2000);
- l'augmentation de 3,67% de la rémunération des prestations fournies par des tiers (Fr. 5'113'743.- en 1998; Fr. 5'301'214.- en 2000).

Les principaux frais fixes, à savoir la masse salariale des magistrats et du personnel du Pouvoir judiciaire, ont progressé, quant à eux, de 9,35% (Fr. 38'634'119.- en 1998, Fr. 42'247'079.- en 2000). En francs constants, l'augmentation est de 6,06%.

On relèvera que les charges de fonctionnement des services généraux de la justice ne représentent toujours qu'un peu plus de 1% (1,09%) des dépenses totales de l'Etat de Genève et un peu plus de 10% (10,02%) celles du DJPT.

1.2.1.2 Les revenus

Evolution des revenus

1998	1999	*2000
23'982'062.-	27'464'437.-	23'712'998.-

* chiffres provisoires.

Les revenus sont essentiellement constitués du produit des émoluments et de celui des confiscations.

Les autres revenus, en 2000, sont notamment :

- les remboursements de frais de justice: Fr. 1'322'960.-;
- la facturation des imputations internes (dont plus de 90% sont des mainlevées du Tribunal de première instance): Fr. 1'226'321.-;
- le produit des amendes et des frais de justice, rétrocedé au Pouvoir judiciaire par le Service des conventions, chargé du recouvrement: Fr. 1'088'045.-;
- deux amendes infligées par le Parquet et l'Instruction pour un montant exceptionnellement élevé: Fr. 2'226'057.-.

a) Les émoluments

	1998	1999	*2000
Emoluments	16'042'495.-	12'690'945.-	12'151'066.-

* chiffres provisoires.

On rappellera que le résultat de 1998 était dû, en particulier, au produit exceptionnel de l'apurement des comptes provisionnels des procédures civiles (cf. Compte rendu 1998, p. 5).

b) Les confiscations

	1998	1999	*2000
Confiscations	4'833'957.-	10'657'623.-	4'834'824.-

* chiffres provisoires.

Le montant des confiscations a considérablement varié ces dernières années. Il s'agit de revenus aléatoires qui peuvent être fortement influencés par le dénouement d'affaires particulièrement importantes. Ce fut le cas en 1999 avec la confiscation d'une somme de près de 7 millions de francs dans une affaire d'abus de confiance.

S'agissant des confiscations en matière de stupéfiants, le montant pour 2000 s'est élevé à Fr. 3'901'290.-, dont la moitié (Fr. 1'950'645.-) a été affectée au fonds de lutte contre la drogue et la prévention de la toxicomanie.

De 1990 à fin 2000, plus de 67 millions de francs ont été confisqués et plus de 12 millions ont été attribués au fonds, créé en 1995.

1.2.1.3 Commentaire

Le coût net des services généraux de la Justice (charges moins revenus) est passé de Fr. 40'339'909.- en 1998 à Fr. 42'919'157.- en 2000, soit une augmentation de 6,39%. En francs constants, l'augmentation n'est que de 3,19%.

En 2000, le coût net par habitant s'est élevé à Fr. 103,77, soit une augmentation de 3,68% par rapport à celui de 1998 (Fr. 100,09).

1.2.2 Le budget d'investissement

Evolution des charges d'investissement

	1998	1999	*2000
ÉTAT	511'763'192.-	396'752'999.-	388'793'550.-
DJPT	22'047'421.-	18'530'316.-	20'695'993.-
soit % du budget de l'Etat	4,31%	4,67%	5,32%
JUSTICE	5'067'710.-	7'272'059.-	3'588'995.-
soit % du budget de l'Etat	0,99%	1,83%	0,92%
soit % du budget du DJPT	22,99%	48,51%	18,38%

* chiffres provisoires.

Les charges d'investissement, hors «crédits grands travaux», des services généraux de la justice (Fr. 1'361'865.-) correspondent aux frais de rénovation et de transformation de bâtiments (Fr. 796'662.-), à l'équipement intérieur du bâtiment de Saint Antoine (Fr. 376'324.-), ainsi qu'à des travaux d'installation de matériel informatique (Fr. 134'443.-) et téléphonique (Fr. 54'425.-).

En ce qui concerne les investissements «grands travaux», ils se sont élevés, en l'an 2000, à Fr. 2'227'130.- pour terminer la réhabilitation du bâtiment de Saint-Antoine.

1.3 Activités des services centraux

1.3.1 La direction des systèmes d'information

Durant l'année 2000, l'activité de la direction des systèmes d'information du Palais de justice, en collaboration avec le centre des technologies de l'information (CTI), a porté principalement sur :

- La préparation et la défense du projet de loi voté par le Grand Conseil le 27 octobre 2000, ouvrant un crédit d'investissement de Fr. 7'650'000.-, pour la modernisation des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire, connu sous le nom de projet i-JUGE 2001.
- Le lancement de la première phase du projet i-JUGE 2001 par un appel d'offres selon les normes AIMP pour la fourniture et la mise en place d'un «Intranet judiciaire» favorisant le travail collaboratif et la gestion des connaissances;
- Le renouvellement de notre infrastructure informatique, par l'installation de 135 PC et 17 imprimantes, ainsi que par le remplacement de 2 serveurs d'applications.
- L'installation du matériel et des logiciels nécessaires à la conduite d'un projet pilote de formation multimédia distribué. Conduit en collaboration avec le Centre de formation de l'Etat et la Faculté des Sciences de l'Education, ce projet a pour objectif de répondre d'une manière adaptée et ciblée aux besoins de formation bureautique des magistrats et des collaborateurs du Palais, en s'appuyant sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC).

En ce qui concerne les projets de maintenance évolutive, on mentionnera :

- La transformation de l'ensemble des formules produites par nos applications de gestion des procédures judiciaires pour les composer, à l'aide du traitement de texte standard de l'Etat;
- L'adaptation des programmes de gestion des procédures civiles pour s'adapter au nouveau droit de la famille;
- L'adaptation des programmes de gestion des procédures en matière prud'homale pour les mettre en conformité avec la nouvelle loi réformant la juridiction des Prud'hommes entrée en vigueur le 1^{er} mars 2000;
- Le raccordement des postes du Palais de justice à l'application VOSTRA de gestion du casier judiciaire suisse.

Quelques chiffres

	1998	1999	2000
Nombre de postes de travail	402	450	467
Nombre de PC	168	332	467
Nombre d'imprimantes	131	173	180
Nombre de serveurs (Host)	7	7	7
Nombre de dossiers contenus dans la base de données des procédures civiles et administratives au 31.12	315'028	351'409	387'666
Nombre de dossiers contenus dans la base des procédures pénales au 31.12	268'090	292'415	316'265

* y compris 28 PC portables, 11 imprimantes portables et 10 multifonctions (photocopieur, fax et imprimante).

1.3.2 Le service de caisse et comptabilité

En l'an 2000 et dans la perspective de l'autonomie du Pouvoir judiciaire, le service s'est attaché à préparer l'intégration ou à intégrer l'ensemble des tâches opérationnelles jusqu'alors exécutées par le service financier du Département de justice et police et des transports.

Une partie du travail est dorénavant exécutée sur l'application comptable intégrée de l'Etat qui a permis de systématiser avec efficacité certaines tâches comme, notamment, la gestion des débiteurs ou encore le traitement des fournisseurs qui s'est traduit pour l'année par le paiement de 7'931 factures.

Cependant, l'exécution du travail sur deux applications comptables différentes et la relative vétusté de celle de l'Etat ne permettent plus de consolider le total des mouvements de comptes de bilan, ainsi que le nombre de transactions (environ 65'000).

Désignation des comptes provisionnels ouverts au 31.12.2000

	2000
Comptes courants des avocats et notaires	418
Avances provisionnelles de procédure	308
Avances pour expertises	76
Pièces à conviction et saisies financières	1'221
Consignations de loyers	413
Reliquats de successions	58
Bénéfices d'inventaires de successions	62
Divers	70
Total	2'826

Consignations de loyers

	1998	1999	2000
Nombre de comptes de consignation de loyers ouverts durant l'année	285	363	374
Consignations de loyers (en Frs au 31.12)	5'051'964.-	5'919'838.-	8'201'580.-

A noter que, par rapport à 1997, le montant des consignations de loyers en dépôt a doublé.

1.3.3 L'assistance juridique

a) Assistance juridique civile et administrative

Le nombre de dossiers d'assistance juridique civile et administrative a, pour la deuxième année consécutive, légèrement diminué (-1,5% entre 1998 et 1999 et -2,33% entre 1999 et 2000).

Les requêtes ayant pour objet une procédure relevant du droit de la famille constituent toujours la majorité des requêtes civiles, soit 63,21% en 2000. Les dossiers relatifs à une procédure tutélaire ont représenté, en 2000, 5,83% (144) des demandes (interdictions: 54, privations de liberté à des fins d'assistance: 11, litiges relatifs à la garde et au droit de visite sur des mineurs: 79). Les demandes pour des procédures auprès du Tribunal administratif et des Prud'hommes représentent, pour chacun des domaines, entre 2,1 et 2,2% du nombre total des dossiers.

En ce qui concerne le domaine extrajudiciaire, 393 demandes ont été formulées en 2000 (OCP: 67, CNA: 8, AI: 23, chômage: 4, impôts: 2, divers: 225), soit 15,9% des demandes totales.

L'avance des frais de faillites volontaires a passé de Fr. 10'000.- en 1998 (soit 4 faillites), à Fr. 2'500.- en 1999 (1 faillite) et à Fr. 0.- en 2000 (aucune).

b) Assistance juridique pénale

Les demandes d'assistance juridique pénale ont également légèrement diminué par rapport à 1999.

Le nombre de requêtes relatives à la défense des parties civiles, dans le cadre de procédures pénales, a passé de 196 en 1999 (13,96%) à 172 en 2000 (12,91%).

Le nombre de dossiers concernant le Tribunal de la jeunesse a passé de 121 en 1999 à seulement 72 en 2000.

Nombre de dossiers d'assistance juridique

	1998	1999	2000
Civiles et administratives	2'568	2'530	2'471
Pénales	1'398	1'404	1'332
Total	3'966	3'934	3'803

Assistance juridiques octroyées

	1998	1999	2000
Civiles et administratives	1'868	1'668	1'725
Pénales	1'228	1'216	1'166
Total	3'096	2'884	2'891

c) Taxations

Taxations	1998	1999	2000
Civiles	3'327'568.-	3'506'495.-	3'231'136.-
Pénales	1'554'988.-	1'592'244.-	2'031'225.-
Total	4'882'556.-	5'098'739.-	5'262'361.-

Le coût moyen par dossier qui était de Fr. 1'730,20 en 1998 et de Fr. 1'723.- en 1999, a passé à Fr. 1'843,85 en 2000.

d) Emoluments pris en charge par l'assistance juridique

	1998	1999	2000
Cour de justice	208'242.-	179'526.-	257'939.-
Tribunal de 1 ^{re} instance	1'306'141.-	1'325'441.-	921'007.-
Justice de paix	1'287.-	26'200.-	40'217.-
Total	1'515'670.-	1'531'167.-	1'219'162.-

e) Recours

Le pourcentage des décisions de refus d'assistance juridique civile et administrative a baissé légèrement (15,85% en 1998, 23,64% en 1999, 20,64% en 2000). En matière pénale, ce pourcentage est resté stable (5,36% en 1998, 8,93% en 1999, 8,93% en 2000).

Sur 605 décisions de refus, d'irrecevabilité et de révocation rendues en 2000, 138 (120 civiles et 18 pénales) ont fait l'objet d'un recours devant la Présidente de la Cour de justice.

Sur les 109 recours jugés en l'an 2000 par la Présidente de la Cour de justice, 33 ont été admis ou partiellement admis et 76 ont été rejetés.

1.3.4 Le contentieux

Les effets de la restructuration du traitement des débiteurs, initiée en 1999, se sont clairement fait sentir en 2000, avec une nette augmentation des encaissements pour tous les débiteurs des juridictions civiles, prud'homales et de l'assistance juridique. Le traitement des débiteurs issus de la Justice de paix et du Tribunal tutélaire a, quant à lui, fait l'objet, à la fin de l'année 2000, de nouvelles mesures qui devraient également permettre de diminuer le nombre de débiteurs ouverts pour 2001.

Comptes débiteurs**de la Justice de paix et du Tribunal tutélaire**

	1999	2000
Débiteurs comptabilisés	1'673'507.-	1'570'894.-
Débiteurs encaissés	1'438'298.-	1'204'275.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	13'865.-	38'117.-
Débiteurs ouverts	221'344.-	328'503.-

Comptes débiteurs des autres juridictions civiles

	1999	2000
Débiteurs comptabilisés	552'279.-	845'253.-
Débiteurs encaissés	104'197.-	569'057.-
Débiteurs irrécouvrables (dégrèvements)	30'414.-	61'843.-
Débiteurs ouverts	417'668.-	214'353.-

Frais de poursuite pour l'ensemble des juridictions civiles en 2000: Fr. 24'777.-.

1.3.5 Le service de documentation juridique et des bibliothèques**Les bibliothèques**

La Commission des bibliothèques a décidé d'uniformiser le classement au rayon de l'ensemble des bibliothèques de juridiction. A l'exception des bibliothèques de la Cour de justice et du Tribunal administratif, toutes les bibliothèques ont été réorganisées en l'an 2000.

Documentation juridique informatisée

La documentation juridique, disponible sur CD-Rom ou accessible en ligne, est en constante progression et le service dispense de plus en plus de cours sur les outils informatiques documentaires à l'intention des utilisateurs.

En matière de documentation juridique, l'année 2000 a été marquée par le nouveau départ du fichier informatisé de jurisprudence du Palais – PJDOC –, dont une partie du contenu sera accessible sur Internet en 2001.

Dès le début du projet «PJDOC», trois axes principaux ont été identifiés :

- la refonte de la base de données de jurisprudence, à partir de l'ancien fichier de jurisprudence «SDJB»;
- l'indexation-matière des décisions selon le thesaurus juridique suisse «JURIVOC»;
- la création ou le développement de considérants-types et l'accès aux archives.

Banque de données juridiques Swisslex-Westlaw

Le Palais de justice a également poursuivi ses négociations avec la société Swisslex-Westlaw afin de continuer à bénéficier d'un accès, via Internet, à sa banque de données juridiques, aux meilleures conditions possibles. Actuellement, 50 utilisateurs peuvent avoir un accès simultané, illimité en temps et en données.

Les autres départements ont été associés à ces démarches et, en échange d'une participation financière, bénéficient également de cet accès illimité.

Formation

Des cours de formation sur Internet, sur les différents CD-ROM (SILG, ATF), sur PJDOC et sur Swisslex-Westlaw, ont été donnés aux magistrats, juristes et autres personnes intéressées du Palais.

Des négociations ont aussi été menées afin d'aider le Centre de formation de l'Etat à organiser des cours d'informatique documentaire destinés spécifiquement aux juristes de l'Etat.

1.3.6 Le service des pièces à conviction

Le SPEC a commencé l'année 2000 avec un changement de collaborateur, une organisation interne différente et un nouvel équipement informatique.

L'augmentation continuelle des charges pèse lourdement sur les deux préposés, notamment en raison de l'importance croissante de la gestion des valeurs.

Deux destructions de stupéfiants et trois de pièces sensibles ont été effectuées.

Deux ventes aux enchères ont été organisées, en collaboration avec le service cantonal des objets trouvés. Elles ont rapporté la somme de Fr. 71'460.-.

1.3.7 Le conseiller en criminalistique auprès des Tribunaux

Au cours de l'année 2000, le conseiller en criminalistique a été consulté à 46 reprises par le Pouvoir judiciaire (41 en 1999).

Genres d'affaires liées aux cas traités

	1998	1999	2000
Escroquerie et abus de confiance	14	10	16
Homicides par négligence	5	5	9
Lésions corporelles	10	11	5
Faux et usage de faux	16	13	22
Meurtre et tentative de meurtre	1	0	1
Divers (blanchiment d'argent et appartenance à une organisation criminelle, trafic de stupéfiants, actes d'ordre sexuel avec les enfants, diffamations, etc.)	10	8	7

Les problèmes ressortant des dossiers soumis se rattachaient aux domaines techniques suivants:

	1998	1999	2000
Accidents de circulation	14	18	13
Ecritures/signatures	26	20	18
Documents	10	3	7
Analyses de bandes son ou vidéo et disques informatiques	7	0	1
Divers (balistiques, analyses chimiques, reconstitution, armes, gemmologie, disque tachygraphique, etc.)	6	3	8

1.3.8 Le service d'intendance, de sécurité et des archives

Depuis janvier 1999, le service (SISA) gère le matériel et les machines, organise et contrôle, en collaboration avec le DAEL, les travaux d'entretien et de réhabilitation des locaux et assure la sécurité intérieure des usagers, des biens et des bâtiments du Palais. Il s'occupe également des loges d'accueil, de la distribution du courrier interne, de la gestion des archives, de la reproduction (gestion du parc des photocopieuses) et de la destruction des documents.

De plus, le SISA participe activement à la mise sur pied d'un service de courrier qui sera, notamment, chargé de la distribution des recommandés aux avocats et aux administrations dans un périmètre de 1'500 mètres autour du Palais.

Les loges d'accueil

En 2000, 26'911 personnes (21'129 en 1999) se sont adressées aux deux loges d'entrée du Palais pour demander des renseignements de tous ordres. L'équipe permanente de sécurité et le personnel des loges, qui contrôlent les entrées, s'occupent également de la répartition et de la distribution du courrier dans les juridictions et services.

Les photocopies

49 photocopieuses sont installées dans les locaux du Pouvoir judiciaire. En 2000, 4'628'237 photocopies (4'085'101 en 1999) ont été effectuées, soit une augmentation de 13,3%. Le montant des ventes de photocopies s'est élevé à Fr. 265'286.- (Fr. 184'226,35 en 1999), soit +44%.

Les archives

Le manque chronique de place dans les locaux d'archives, dont le volume ne cesse de croître (environ 13 kilomètres linéaires), reste toujours d'actualité. La situation devient critique, en raison de la pénurie de locaux et de moyens pour faire face, en particulier, à l'accroissement du volume des archives pénales, plus spécifiquement des affaires financières.

Récupération et destruction de documents

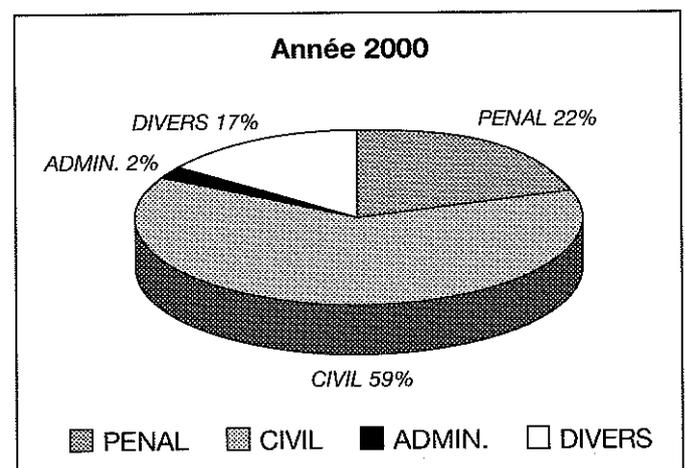
En 2000, environ 13 tonnes de papier ont été récupérées, y compris les documents préalablement détruits.

2. Activités juridiques

2.1 Approche globale Civil, Pénal, Administratif

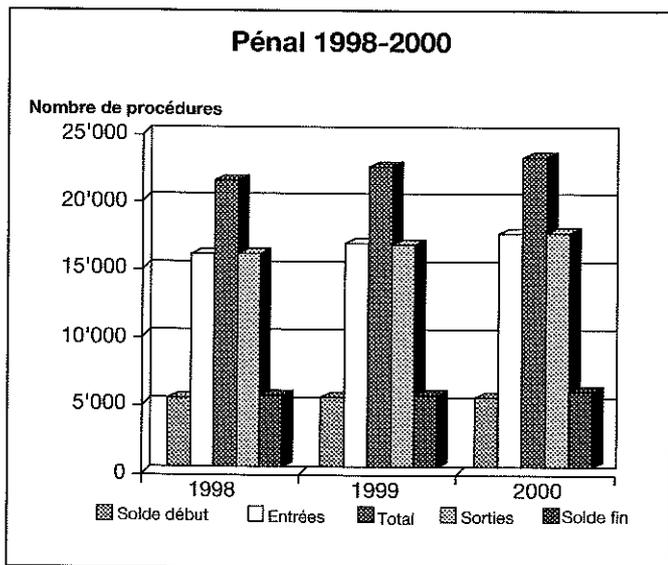
2.1.1 Statistiques annuelles de l'activité des tribunaux en 2000

	Pénal	Civil	Admin.	Divers	Totaux
Solde début	5'707	25'925	602	9'401	41'635
Entrées	18'111	38'903	1'380	8'753	67'147
Total	23'818	64'828	1'982	18'154	108'782
Sorties	18'505	39'854	1'339	8'096	67'794
Solde fin	5'313	24'974	643	10'058	40'988



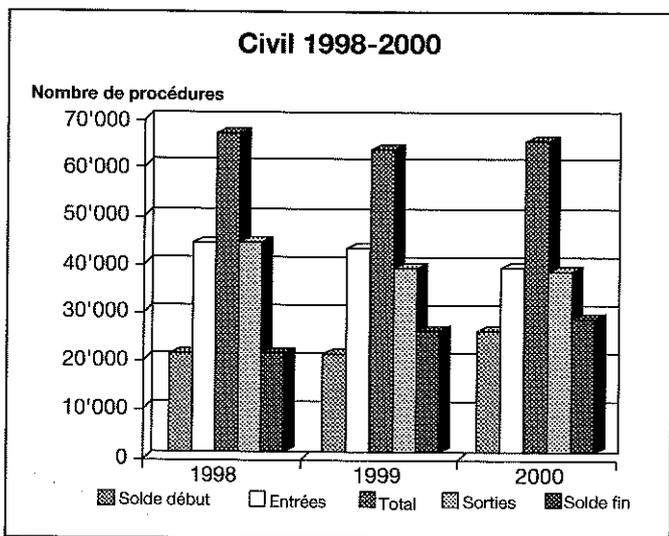
2.1.2 Statistiques globales du domaine pénal

	1998	1999	2000
Solde début	5'277	5'645	5'707
Entrées	16'480	17'138	18'111
Total	21'757	22'783	23'818
Sorties	16'112	17'076	18'505
Solde fin	5'645	5'707	5'313



2.1.3 Statistiques globales du domaine civil

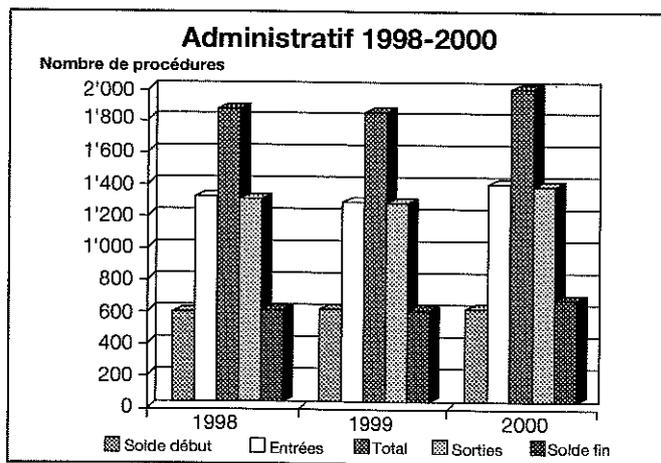
	1998	1999	2000
Solde début	21'129	21'900	25'925
Entrées	43'998	41'374	38'903
Total	65'127	63'274	64'828
Sorties	43'227	37'349	39'854
Solde fin	21'900	25'925	24'974



2.1.4 Statistiques globales du domaine administratif

Dans le domaine administratif sont incluses les procédures du tribunal administratif, (celui-ci comprenant le Tribunal cantonal des assurances), du Tribunal arbitral des assurances et des commissions diverses, de nature administrative, rattachées au Tribunal administratif.

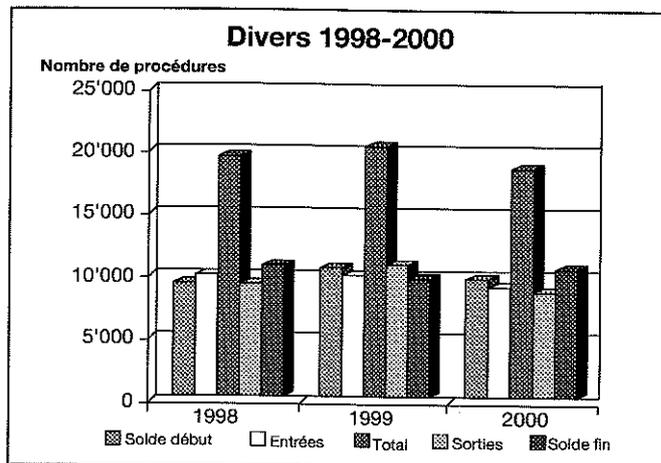
	1998	1999	2000
Solde début	571	591	602
Entrées	1'278	1'242	1'380
Total	1'855	1'833	1'982
Sorties	1'264	1'231	1'339
Solde fin	591	602	643



2.1.5 Statistiques globales divers et assistance juridique

Dans le domaine «divers» sont comprises les procédures de l'assistance juridique, les procédures spéciales du Parquet et les notifications d'actes judiciaires.

	1998	1999	2000
Solde début	9'252	10'335	9'401
Entrées	10'026	9'854	8'753
Total	19'278	20'189	18'154
Sorties	8'943	10'788	8'096
Solde fin	10'335	9'401	10'058



2.2 Approche par juridiction

2.2.1 La Cour de justice

2.2.1.1 Statistiques globales de la Cour

a) Statistiques de la Cour tous domaines confondus

	1998	1999	2000
Solde début	1'048	1'115	1'111
Entrées	3'282	3'470	3'120
Total	4'330	4'585	4'231
Sorties	3'215	3'474	3'225
Solde fin	1'115	1'111	1'006

b) Civil

	1998	1999	2000
Solde début	802	833	840
Entrées	2'542	2'492	2'167
Total	3'254	3'325	3'007
Sorties	2'421	2'485	2'252
Solde fin	833	840	755

c) Pénal

	1998	1999	2000
Solde début	246	282	271
Entrées	830	978	953
Total	1'076	1'260	1'224
Sorties	794	989	973
Solde fin	282	271	251

2.2.1.2 La Présidence

a) Le Conseil supérieur de la magistrature

Le Conseil s'est réuni régulièrement pendant l'année, soit à 11 reprises. Il a traité 19 plaintes et s'est assuré, conformément à sa fonction principale, de la diligence des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions. Sauf rares exceptions, il a constaté que les magistrats s'acquittaient régulièrement de leur charge. Son rapport annuel au Grand Conseil a été diffusé à tous les magistrats du Pouvoir judiciaire.

Les contrôles semestriels ont été effectués au 31 mai et au 30 novembre 2000.

b) La Commission de taxation des honoraires d'avocats

	1998	1999	2000
Solde début	43	51	23
Entrées	114	75	117
Total	157	126	140
Sorties	106	103	113
Solde fin	51	23	27

Le nombre des affaires nouvelles est en augmentation. Le travail du greffe aussi, dès lors que, selon une jurisprudence du Tribunal fédéral, il doit communiquer aux parties leurs observations réciproques.

c) Décisions sur recours en matière d'assistance juridique

	1998	1999	2000
Solde début	24	15	21
Entrées	127	172	117
Total	151	187	138
Sorties	136	166	128
Solde fin	15	21	10

Les recours sont en nette diminution.

2.2.1.3 La Chambre civile

	1998	1999	2000
Solde début	303	336	311
Entrées	589	567	548
Total	892	903	859
Sorties	556	592	557
Solde fin	336	311	302

Une légère diminution des recours ordinaires est constatée.

2.2.1.4 La Chambre des affaires sommaires

	1998	1999	2000
Solde début	83	105	90
Entrées	575	559	472
Total	658	664	562
Sorties	553	574	476
Solde fin	105	90	86

On constate également une régression certaine du nombre des recours.

2.2.1.5 La Chambre d'appel des baux et loyers

	1998	1999	2000
Solde début	179	137	235
Entrées	230	307	215
Total	409	444	450
Sorties	272	209	296
Solde fin	137	235	154

Une nette diminution des recours est observée. En revanche, on constate que le nombre de décisions rendues au cours de l'année est en augmentation sensible.

2.2.1.6 L'Autorité de surveillance

Autorité de surveillance des Offices des poursuites & faillites

	1998	1999	2000
Solde début	124	132	105
Entrées	491	505	401
Total	615	637	506
Sorties	483	532	387
Solde fin	132	105	119

Autorité de surveillance des tutelles

	1998	1999	2000
Solde début	17	22	20
Entrées	180	171	187
Total	197	193	207
Sorties	175	173	175
Solde fin	22	20	32

Adoptions

	1998	1999	2000
Solde début	20	32	32
Entrées	82	69	53
Total	102	101	85
Sorties	70	69	69
Solde fin	32	32	16

Autorité de recours des décisions du Conseil de surveillance psychiatrique

	1998	1999	2000
Solde début	1	2	1
Entrées	21	37	31
Total	22	39	32
Sorties	20	38	29
Solde fin	2	1	3

Autorité de recours des décisions de la Justice de Paix

	1998	1999	2000
Solde début	1	0	0
Entrées	2	2	3
Total	3	2	3
Sorties	3	2	1
Solde fin	0	0	2

Autorité de surveillance du registre du commerce

	1998	1999	2000
Solde début	3	0	1
Entrées	4	2	3
Total	7	2	4
Sorties	7	1	4
Solde fin	0	1	0

Autorité de surveillance du registre foncier

	1998	1999	2000
Solde début	1	0	0
Entrées	15	3	2
Total	16	3	2
Sorties	16	3	0
Solde fin	0	0	2

Mesures conservatoires ou provisionnelles

	1998	1999	2000
Solde début	3	1	1
Entrées	22	23	18
Total	25	24	19
Sorties	24	23	17
Solde fin	1	1	2

Globalement, l'activité de l'autorité de surveillance est en légère diminution. Seuls les recours à l'autorité de surveillance des tutelles sont en augmentation.

2.2.2 La Cour d'assises, la Cour correctionnelle et la Chambre pénale

Cour d'assises

	1998	1999	2000
Solde début	0	0	0
Entrées	14	18	15
Total	14	18	15
Sorties	14	18	15
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle avec jury

	1998	1999	2000
Solde début	0	0	0
Entrées	26	42	42
Total	26	42	42
Sorties	26	42	42
Solde fin	0	0	0

Cour correctionnelle sans jury

	1998	1999	2000
Solde début	0	0	0
Entrées	27	35	42
Total	27	35	42
Sorties	27	35	42
Solde fin	0	0	0

Chambre pénale

	1998	1999	2000
Solde début	127	138	115
Entrées	311	348	326
Total	438	486	441
Sorties	300	371	308
Solde fin	138	115	133

On constate que le rôle de la Cour d'assises, comme celui de la Chambre pénale, a légèrement diminué. En revanche, celui de la Cour correctionnelle sans jury est en nette augmentation. Le nombre de jours consacrés aux audiences par les trois juges pénalistes est en régression: il passe de 258 en 1999 à 228 en 2000.

	1998	1999	2000
Appels Tribunal de police	234	252	258

2.2.3 La Chambre d'accusation

Recours

	1998	1999	2000
Solde début	107	112	127
Entrées	354	427	419
Total	461	539	546
Sorties	349	412	466
Solde fin	112	127	80

Autres opérations

	1998	1999	2000
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant avec le jury	28	26	25
Renvois devant la Cour correctionnelle siégeant sans le jury	32	25	23
Renvois devant la Cour d'assises	15	16	11
Renvois devant le Tribunal de police	0	0	0
Renvois de la procédure pénale devant le juge d'instruction	1	0	1
Renvoi de la procédure pénale au Parquet du Procureur général	2	3	10
Ordonnances de non-lieu	6	2	10
Prolongations de détentions (Instruction et Parquet)	1'279	1'299	1'102
Prolongation du secret	0	9	0
Opposition à la prolongation du secret	7	0	0
Mises en liberté provisoires sans caution	75	86	57
Mises en liberté provisoires avec caution	30	12	34
Mises en liberté provisoires refusées	141	128	75
Écoutes téléphoniques	289	306	397
TOTAL I	1'905	1'912	1'745
Recours entrés	354	427	419
TOTAL II	2'259	2'339	2'164

Une très légère détente est observée tant au niveau des recours que des autres opérations de la Chambre d'accusation, sauf en ce qui concerne les écoutes téléphoniques qui augmentent considérablement.

2.2.4 La Cour de cassation

	1998	1999	2000
Solde début	12	22	29
Entrées	98	107	109
Total	110	129	138
Sorties	88	100	100
Solde fin	22	29	38

Les chiffres de l'année 2000 amènent à constater une augmentation du nombre des causes traitées sur le fond par la Cour de cassation.

Cette tendance n'est pas nouvelle, le nombre d'arrêts rendus croissant régulièrement depuis plusieurs années, alors même qu'aucune compétence nouvelle n'a été attribuée à cette juridiction.

On peut relever qu'un grand nombre de pourvois se rapportent à des infractions contre l'intégrité sexuelle et qu'on observe une utilisation beaucoup plus fréquente que par le passé de l'article 43 CP par les juridictions pénales.

Recours déposés

	1998	1999	2000
Cour d'assises	19	21	25
Cour correctionnelle avec jury	16	24	29
Cour correctionnelle sans jury	16	30	15
Chambre pénale	7	2	8
Tribunal de police	23	18	20
Tribunal de la Jeunesse	6	5	4
Chambre d'accusation	3	0	3
En révision	3	6	1
Renvoi du TF	0	2	4

Causes jugées

	1998	1999	2000
Recours admis	7	6	14
Recours partiellement admis	5	1	1
Recours rejetés	32	32	51
Recours retirés	29	35	27
Recours irrecevables	7	10	4
Révision: demandes admises	2	4	1
Révision: demandes rejetées	1	1	1
Révision: demandes retirées	0	0	0
Recours joints	5	11	1

2.2.5 Les juridictions administratives

2.2.5.1 Le Tribunal administratif, y compris le Tribunal cantonal des assurances

Statistiques globales

	1998	1999	2000
Solde début	500	498	521
Entrées	1'086	1'067	1'178
Total	1'586	1'565	1'699
Sorties	1'088	1'044	1'125
Solde fin	498	521	574

Recours entrés, par domaines

	1998	1999	2000
Tribunal cantonal des assurances	249	263	233
Conseil d'Etat, Grand Conseil et Chancellerie	24	22	27
Département de l'économie, emploi et affaires extérieures	14	7	5
Département des finances	40	19	35
Département de l'instruction publique	50	43	50
Département de l'intérieur, agriculture, environnement et énergie	21	16	15
Département de justice et police et des transports	488	461	531
Département des affaires militaires	11	20	5
Département de l'action sociale et de la santé	15	7	17
Département de l'aménagement, équipement et logement	112	158	165
Divers	60	45	80
Mesures de contrainte	2	6	15
TOTAUX	1'086	1'067	1'178

En 2000, le Tribunal administratif a tenu 43 séances de délibération, aucune audience de plaidoirie, 464 audiences de comparutions personnelles et d'enquêtes et 25 transports sur place. Il a admis 124 recours, partiellement admis 102, rejeté 343, déclaré irrecevables 100 et rayé du rôle 456. On compte 20,1% de recours admis ou partiellement admis.

L'entrée en vigueur de la réforme de la juridiction administrative au 1^{er} janvier 2000 a élargi les domaines de compétences du Tribunal administratif. D'une façon générale, le Tribunal administratif a accusé une charge de travail plus importante en 2000 qu'au cours des années précédentes. Les recours entrés en 2000 ont d'ailleurs augmenté de 10% par rapport à ceux entrés en 1999, ce qui représente la moitié de la charge d'un juge du Tribunal administratif. Cette augmentation chiffrée s'est accompagnée d'une complexité des dossiers à traiter dont une partie a nécessité une instruction plus approfondie. Ainsi, malgré l'augmentation du nombre de causes jugées en 2000 par rapport à celles jugées en 1999, le nombre des affaires pendantes à fin 2000 est plus important que celui des affaires pendantes à fin 1999.

2.2.5.2 Le Tribunal des conflits

En 2000, le Tribunal des conflits a reçu 4 recours et en a jugé 5 (un recours rejeté et 4 irrecevables). Aucune cause n'est pendante à fin 2000. En 1999, il en a reçu 2 et jugé 1 et en 1998, il en a reçu 2 et jugé 2.

2.2.5.3 Le Tribunal arbitral

En 2000, le Tribunal arbitral a reçu 4 recours et en a jugé 1 (un recours rejeté). 4 causes sont pendantes à fin 2000. En 1999, le Tribunal arbitral n'a reçu aucun recours et en a jugé 4 et en 1998, il en a reçu 2 et jugé 1.

2.2.5.4 Les Commissions diverses

Commission de recours de l'Université (CRUNI)

	1998	1999	2000
Solde début	14	11	4
Entrées	26	25	51
Total	40	36	55
Sorties	29	32	36
Solde fin	11	4	19

En 2000, la CRUNI a admis 4 recours, rejeté 22, déclaré irrecevables 4 et rayé du rôle 6.

L'augmentation du nombre des recours est essentiellement due aux nouvelles compétences en matière de taxes universitaires (depuis 1997) et d'immatriculation (depuis 2000). Ainsi, pour l'année 2000, 18 recours entrés avaient pour objet un refus d'immatriculation. Les 9 recours jugés dans cette matière en 2000 ont été rejetés pour 8 d'entre eux et admis pour un seul.

Commission de conciliation et d'estimation en matière d'expropriation (LEX)

En 2000, la LEX a reçu 2 demandes et en a jugé 2 (une demande admise et une rayée du rôle). 4 causes sont pendantes à fin 2000. En 1999, la LEX n'a ni reçu ni jugé de cause et en 1998, elle en a reçu 1 et jugé 2.

Commission de recours des fonctionnaires de la police et de la prison (CRPP)

En 2000, la CRPP a reçu 1 recours et en a jugé 6 (un recours admis, un partiellement admis, un rejeté, 2 irrecevables et un rayé du rôle). Aucune cause n'est pendante à fin 2000. En 1999, la CRPP a reçu 6 recours et en a jugé 3 et en 1998, elle en a reçu 2 et jugé 7.

Commission de recours des fonctionnaires de l'enseignement public (CRIP)

En 2000, la CRIP a reçu 1 recours et n'en a pas jugé. 4 causes sont pendantes à fin 2000. En 1999, la CRIP n'a ni reçu ni jugé de recours et en 1998, elle en a reçu 1 et jugé 4.

Commission de recours en matière d'assurance-chômage (CRAC)

	1998	1999	2000
Solde début	36	65	63
Entrées	155	140	139
Total	191	205	202
Sorties	126	142	104
Solde fin	65	63	38

En 2000, la CRAC a tenu 37 audiences de délibération. Elle a admis 63 recours, partiellement admis 24, rejeté 65, déclaré irrecevables 2 et rayé du rôle 10.

Commission cantonale de recours en matière de mensuration officielle (CRMMO)

Cette commission n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2000.

2.2.6 Les Commissions cantonales de recours en matière d'assurances sociales

Statistiques globales

	1998	1999	2000
Solde début	622	672	755
Entrées	980	905	751
Total	1'602	1'577	1'506
Sorties	930	822	685
Solde fin	672	755	821

En 2000, la Commission cantonale de recours AVS-AI a tenu 43 séances de délibérations; la Commission cantonale AF s'est réunie à 7 reprises. Le nombre d'audiences de comparution personnelle et d'enquêtes a été de 21.

Le greffe a enregistré, en 2000, 43 recours portant uniquement sur le calcul des rentes AVS-AI; 29 assurés ont retiré leur recours, satisfaits des explications reçues.

Les Commissions cantonales de recours ont admis 75 recours, partiellement admis 21, rejeté 210, déclaré irrecevables 31, déclaré sans objet 64 et rayé du rôle 201. 65 recours ont été retirés. Elles ont admis 11 actions en responsabilité fondées sur l'article 52 LAVS, partiellement admis 4 et en ont rejeté 3. Elles ont également rendu 19 jugements incidents.

44 arrêts ont été rendus par le Tribunal fédéral des assurances en 2000, suite à des recours de droit administratif interjetés par les assurés, les caisses de compensation AVS, l'Office cantonal d'assurance invalidité ou par l'Office fédéral des assurances sociales. Dans 23 cas, les jugements de la CCR ont été confirmés.

Recours interjetés, par domaines

	1998	1999	2000
Assurance-vieillesse et survivants	433	422	348
Assurance invalidité	307	288	150
Assurance perte de gains	3	12	2
Prestations complémentaires	16	10	19
Allocations familiales	206	158	218
Assurance chômage (assujettissement et cotisation)	0	1	0
Revenu minimum cantonal d'aide sociale pour les chômeurs en fin de droits	15	14	14
Total	980	905	751

L'application, par les caisses de compensation, de la 10^e révision AVS, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1997, avait provoqué une augmentation du nombre de recours. Une fois les nouvelles dispositions légales et réglementaires clairement établies par les jurisprudences cantonale et fédérale, on a pu observer une certaine stabilisation.

On doit cependant raisonnablement s'attendre à une nouvelle recrudescence en 2001, due au transfert des anciennes rentes AVS-AI dans le nouveau droit dès le 1^{er} janvier (dispositions transitoires de la 10^e révision), aux nouvelles dispositions AVS et AI, valables dès le 1^{er} janvier et le 1^{er} avril 2001) et aux conséquences des accords sectoriels conclus entre la Suisse et la Communauté européenne en matière d'assurances sociales, en principe prévues pour l'été 2001.

2.2.7 Le Tribunal de première instance

2.2.7.1 Affaires civiles

Statistiques globales

	1998	1999	2000
Total des causes civiles entrées	23'810	22'239	19'910

Procédures ordinaires et accélérées, ainsi que sur incident

	1998	1999	2000
Solde début	2'792	2'580	2'620
Entrées	3'147	3'557	3'208
Total	5'939	6'137	5'828
Sorties	3'359	3'517	3'137
Solde fin	2'580	2'620	2'691
Jugements sur incident	222	203	196

Affaires de famille

	1998	1999	2000
Divorces prononcés	1'301	1'448	901
Divorces refusés	5	4	11
Séparations de corps prononcées	136	133	74
Annulations de mariage prononcées	4	1	0
Jugements sur mesures provisoires	265	323	281

Procédures sommaires

	1998	1999	2000
Solde début	1'626	1'275	2'157
Entrées	10'401	10'786	11'122
Total	12'027	12'061	13'279
Sorties	10'752	9'904	11'693
Solde fin	1'275	2'157	1'586

Conciliations ordinaires

	1998	1999	2000
Solde début	917	895	891
Entrées	1'512	1'344	1'181
Total	2'429	2'239	2'072
Sorties	1'534	1'348	1'294
Solde fin	895	891	778
Suspendues sine die	128	53	54
Affaires conciliées	53	48	38

Conciliations de famille

	1998	1999	2000
Solde début	415	385	145
Entrées	1'762	1'445	0
Total	2'177	1'830	145
Sorties	1'792	1'685	85
Solde fin	385	145	60
Ord. sur mesures préprovisaires	256	227	202

* Cette procédure a été supprimée au 1.1.2000 en raison de l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce.

Chambre commerciale

	1998	*1999	2000
Solde début	1'277	731	555
Entrées	5'727	3'829	3'346
Total	7'004	4'560	3'901
Sorties	6'273	4'005	3'412
Solde fin	731	555	489

* Depuis 1999, un dossier qui, dans la même année, connaît le prononcé d'une faillite, une requête en liquidation, en suspension ou encore une clôture, n'est enregistré qu'une fois dans la statistique, contre 2 ou 3 fois les années précédentes, expliquant ainsi la sensible diminution du nombre total d'affaires.

Faillites prononcées

	1998	*1999	2000
Faillites 166, 188, 190, 191, 192 et 193 LP	759	1'258	1'166

* Depuis 1999, les faillites selon l'article 193 LP sont incluses dans le total.

Présidence

	1998	1999	2000
Mesures provisionnelles	392	377	391
Ordonnances de séquestre	460	445	369
Oppositions à séquestre	101	104	90
Causes gracieuses	231	252	111

Commissions rogatoires

	1998	1999	2000
Commissions rogatoires	67	95	92

Par rapport à l'année précédente, les statistiques globales expriment, pour l'an 2000, une sensible diminution (-10,4%) du nombre d'actes déposés devant le Tribunal de première instance.

En fait, plus de la moitié de cette baisse s'explique par la suppression – suite à l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce le 1^{er} janvier 2000 – de la conciliation de famille, passage «obligé» représentant une charge de travail minime pour les magistrats et pour le greffe (une même affaire est en effet comptabilisée une première fois en conciliation et une seconde fois lors de son dépôt en vue d'introduction). Ainsi, en 1998, on a enregistré 1'503 demandes de divorce en conciliation et 1'486 demandes de divorce introduites après conciliation, soit quasiment autant. (En 1999, les chiffres sont moins pertinents, car influencés par une anticipation du nouveau droit).

En ce qui concerne les affaires civiles et accélérées, le nombre est certes en baisse importante par rapport à 1999 (-9,8%), mais néanmoins supérieur à celui de 1998 (+1,9%).

La reprise économique a pour effet que le nombre de demandes déposées devant la Chambre commerciale est en baisse sensible (-12,6%), avec pour corollaire une diminution des faillites prononcées (-7,3%).

Quant aux affaires relevant de la présidence, elles sont globalement en baisse de 18,8% (+3,7% pour les mesures provisionnelles, -17,1% pour les séquestres).

Les affaires sommaires, de loin les plus nombreuses, sont pour leur part en augmentation (+3,1%).

Il est intéressant, au terme de la première année d'application du nouveau droit du divorce, de tenter d'en mesurer l'impact sur les procédures traitées par le Tribunal et la charge de travail de celui-ci:

- La diminution spectaculaire du nombre de divorces prononcés (-37,8%) s'explique sans doute en grande partie par les délais de réflexion imposés aux parties dans les cas de divorce consensuel. Ceux-ci sont de loin les plus nombreux puisque, en l'an 2000, on a dénombré 826 demandes en divorce avec accord complet (67,2%), 58 avec accord partiel (4,7%), contre 345 demandes unilatérales (28,1%). Ces nouveaux délais rallongent d'autant la durée du procès et ralentissent le prononcé des jugements.
- Le juge du divorce est désormais chargé de statuer sur la répartition des avoirs LPP. L'instruction portant sur cette répartition et l'examen des pièces relatives à ces avoirs annexées aux conventions des parties, représentent un travail supplémentaire important pour le juge. Bien souvent, il y a lieu de relancer les parties pour qu'elles déposent les documents pertinents, ce qui alourdit et rallonge la gestion de ces procédures.
- D'autre part, on observe en 2000 une augmentation considérable du nombre de demandes de mesures protectrices de l'union conjugale (508) qui double approximativement par rapport aux deux années précédentes (239 en 1998, 276 en 1999). Cela tient vraisemblablement au fait que le divorce sur requête unilatérale est soumis à des conditions plus strictes que par le passé (ancien art. 142 CCS), de sorte que les parties renon-

cent, dans certains cas, à introduire une action en divorce et choisissent la voie des mesures protectrices de l'union conjugale.

Ainsi, et malgré la suppression de la conciliation de famille, cette nouvelle législation cause manifestement une tâche supplémentaire importante pour le tribunal.

2.2.7.2 La Commission de recours instituée par la loi sur les constructions et les installations diverses (LCI) *

	1998	1999	2000
Entrées	221	259	208
Sorties	215	248	221
Solde fin	197	208	301

* Commission composée de deux sections et présidée par des juges du Tribunal de 1^{re} instance.

**2.2.8 Le Tribunal de police
Statistiques globales**

	1998	1999	2000
Solde début	666	1'020	883
Entrées	2'566	2'518	2'554
Total	3'232	3'538	3'437
Sorties	2'212	2'655	2'792
Solde fin	1'020	883	645

Le Tribunal de police a enregistré en 2000 plus de nouvelles affaires que l'année précédente, soit 2'554 entrées, montant auquel s'est ajouté le solde du début de l'année (883).

Parallèlement, on relève que les dossiers complexes, nécessitant l'étude de nombreuses pièces et la tenue de plusieurs audiences, occupent encore une part très importante de l'activité des juges; à titre d'exemple et en bref, le nombre de classeurs fédéraux joints aux grosses procédures pénales, qui était de 22 en 1997, de 101 en 1998 (en plus des 105 de l'affaire SASEA), était passé à 163 en 1999 et s'est élevé à 140 en 2000.

Cependant, le Tribunal de police a, en 2000, rendu 2'792 jugements. Ce chiffre, supérieur aux «entrées», est en constante augmentation par rapport aux années précédentes, comme le montre le tableau ci-dessus.

Les efforts constants fournis par les magistrats (4 demi-charges = 2 juges + 1 chambre de suppléants) ont ainsi permis de réduire le solde d'affaires non jugées à fin 2000 à 645, soit près de la moitié du solde de 1998.

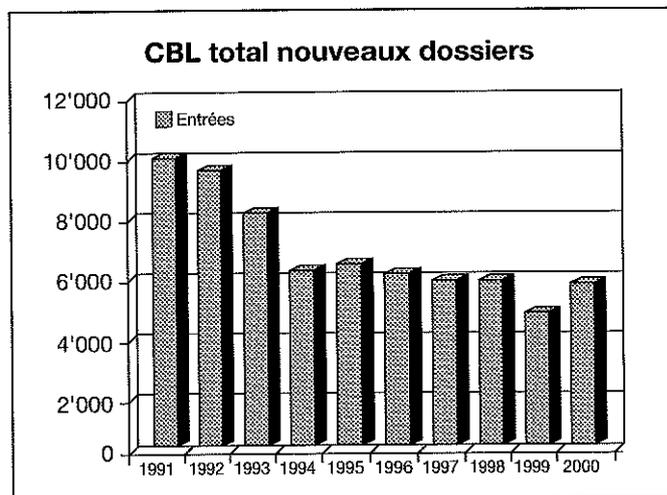
2.2.9 La juridiction des baux et loyers

2.2.9.1 La Commission de conciliation en matière de baux et loyers

	1998	1999	2000
Solde début	2'903	2'206	2'107
Entrées	5'855	4'951	5'590
Total	8'758	7'157	7'697
Sorties	6'552	5'050	5'369
Solde fin	2'206	2'107	2'328

En 2000, après la baisse sensible enregistrée en 1999 (-15,4% par rapport à 1998), le nombre de nouveaux dossiers a augmenté de 12,9% par rapport à 1999. Le nombre d'entrées reste cependant en dessous de la barre des 6'000 depuis 1998. Il atteignait pratiquement 10'000 en 1991 et n'a cessé de baisser depuis lors.

La progression des nouvelles affaires est figurée ci-dessous :



Par ailleurs, l'évolution du nombre de nouveaux dossiers par matière est la suivante :

	1998	1999	2000
Contestation de congé (dossiers B)	656	596	699
Fixation du loyer (dossiers L)	2'300	1'361	1'983
Consignation de loyer (dossiers CG)	242	311	336
Divers (dossiers D)	1'182	1'104	1'073
Evacuation pour défaut de paiement du loyer (dossiers E)	1'349	1'457	1'392
Requête amiable (dossiers L77)	126	122	105

Quant au taux de conciliation (calculé sur le nombre d'affaires traitées), il est passé de 41% en 1998, à 35% en 1999 et à 33% en 2000. Durant le dernier trimestre 2000, ce taux est remonté à 40%, voire plus.

Enfin, la Commission a rendu 297 décisions en 2000, dont 150 ont été portées au Tribunal des baux et loyers.

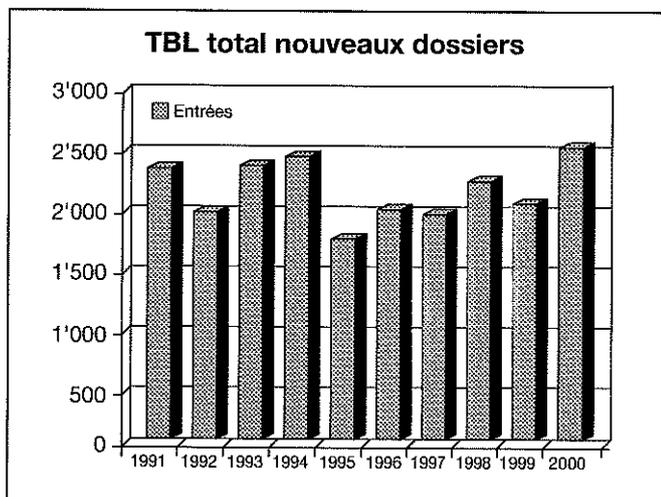
2.2.9.2 La juridiction des baux et loyers

Statistiques globales

	1998	1999	2000
Solde début	1'109	1'547	1'221
Entrées	2'234	2'091	2'557
Total	3'343	3'638	3'778
Sorties	1'796	2'417	2'371
Solde fin	1'547	1'221	1'407

Globalement, après une légère baisse observée en 1999, l'année 2000 s'est caractérisée par un brusque retour à la hausse du nombre des affaires nouvelles. Ce dernier a augmenté de 22,3% par rapport à l'année précédente, pour atteindre son plus haut niveau depuis ces dix dernières années, soit depuis l'entrée en vigueur de l'actuel droit du bail.

La progression des affaires est figurée ci-dessous :



Par rapport à 1999, cette forte hausse s'observe sur tous les types d'affaires.

Elle est très marquée pour les dossiers «divers» (+45%) et les litiges concernant les contestations de résiliation ordinaire de bail (+33%). L'augmentation du nombre de nouvelles requêtes en évacuation pour défaut de paiement reste constante (+11,37%). Le niveau d'entrées atteint par chacune de ces trois catégories de dossiers est le plus élevé de ces dix dernières années.

Enfin, s'agissant du nombre de nouveaux litiges relatifs à la fixation du loyer, il a également augmenté par rapport à 1999 (+23,8%), mais il reste à un niveau moyen correspondant à la relative stabilité du taux hypothécaire.

a) Baux

	1998	1999	2000
Solde début	69	128	109
Entrées	143	112	149
Total	212	240	258
Sorties	84	131	137
Solde fin	128	109	121

b) Loyers

	1998	1999	2000
Solde début	461	670	488
Entrées	595	441	546
Total	1'056	1'111	1'034
Sorties	386	623	536
Solde fin	670	488	498

c) Evacuations

	1998	1999	2000
Solde début	196	198	132
Entrées	868	976	1'087
Total	1'064	1'174	1'219
Sorties	866	1'042	1'032
Solde fin	198	132	187

d) Oppositions aux jugements d'évacuation

	1998	1999	2000
Solde début	0	6	10
Entrées	27	43	32
Total	27	49	42
Sorties	21	39	37
Solde fin	6	10	5

e) Divers

	1998	1999	2000
Solde début	412	543	481
Entrées	611	475	689
Total	1'023	1'018	1'170
Sorties	480	537	579
Solde fin	543	481	591

2.2.10 Juridiction des prud'hommes

Statistiques globales

	1998	1999	2000
Solde début	837	848	838
Entrées	1'320	1'290	1'184
Total	2'157	2'138	2'022
Sorties	1'312	1'310	1'336
Solde fin	848	838	686

Année importante pour la juridiction des prud'hommes, régie par une nouvelle législation à compter du 1^{er} mars 2000, en même temps qu'entraient en fonction les juges élus dans les nouveaux groupes professionnels.

Petite année en revanche en termes de demandes nouvelles (moins de 1'200), en baisse de plus de 8% par rapport à l'année précédente, et loin des sommets observés au pire des années de crise économique (environ 1'600). La reprise de la conjoncture en est sans doute la cause principale.

Après 10 mois de fonctionnement sous l'empire de la nouvelle loi sur la juridiction des prud'hommes, il est déjà possible de faire quelques constats :

- Tout d'abord, et comme le souhaitait le législateur, une meilleure répartition des causes entre les 5 nouveaux groupes professionnels (14,84% pour le groupe 1, 22,62% pour le groupe 2, 19,34% pour le groupe 3, 22,42% pour le groupe 4 et 20,78% pour le groupe 5).

- Ensuite, une indéniable amélioration du fonctionnement de la conciliation puisque, pour les 10 derniers mois, le taux d'affaires se terminant par une transaction est supérieur à 20%, alors qu'il avoisinait les 12% l'année précédente. De plus, 1,8% des causes ont fait l'objet d'une décision présidentielle, sur proposition du conciliateur. Ce sont ainsi 200 affaires de moins que l'année précédente, soit proportionnellement une baisse d'environ 10% (61,8% des affaires sorties de conciliation contre 71,5% en 1999), qui ont été renvoyées au Tribunal ou à la Cour d'appel des prud'hommes, allégeant de la sorte la charge de ces instances.
- Le renforcement des exigences procédurales a sans doute contribué à la diminution des appels formés contre les jugements du Tribunal. Le taux d'appel descendant est alors à 37,38% sur les 10 derniers mois de l'année, alors qu'il s'élevait à 49,47% en 1999 (par contre, seul un jugement sur 3 est intégralement confirmé en appel).
- Enfin, la réforme de la juridiction entraîne globalement une réduction de ses charges de fonctionnement: la conciliation ne s'avère pas plus onéreuse qu'auparavant et le nombre d'audiences du Tribunal (-233, soit -7,7%) et de la Cour d'appel (-43, soit, -14,23%) diminue de manière sensiblement plus importante que celui des demandes nouvelles, ce qui engendre nécessairement une diminution des coûts. Ce phénomène devrait d'ailleurs se renforcer, s'agissant de la Cour d'appel, dont le rôle était particulièrement «asséché» en fin d'année (95 causes contre 272).

a) Conciliation

	1998	1999	2000
Solde début	200	191	178
Entrées	1'279	1'249	1'175
Total	1'479	1'440	1'353
Sorties	1'288	1'262	1'136
Solde fin	191	178	218

b) Tribunaux

	1998	1999	2000
Solde début	397	412	366
Entrées	947	951	757
Total	1'344	1'363	1'143
Sorties	932	977	769
Solde fin	412	386	374

c) Chambres d'appel, puis Cours d'appel

	1998	1999	2000
Solde début	240	242	272
Entrées	296	338	203
Total	536	580	475
Sorties	294	308	380
Solde fin	242	272	95

d) Cour mixte

	1998	1999	2000
Solde début	0	0	0
Entrées	3	2	0
Total	3	2	0
Sorties	3	2	0
Solde fin	0	0	0

* La Cour mixte a été supprimée au 28 février 2000.

e) Commission de conciliation en matière d'égalité entre femme et homme dans les rapports de travail

	1998	1999	2000
Solde début	0	3	2
Entrées	4	7	6
Total	4	10	8
Sorties	1	8	6
Solde fin	3	2	0

2.2.11 Le Tribunal tutélaire

	1998	1999	2000
Dossiers ouverts	1'618	1'688	1'790
Mesures prises	3'506	3'060	3'491
Mesures levées	898	953	1'227

Le nombre de mesures prises a sensiblement augmenté. L'augmentation touche notamment l'institution de curatelles de gestion aux majeurs (de 120 en 1999 à 240 en 2000), les nominations de tuteurs aux majeurs et aux mineurs (de 217 en 1999 à 290 en 2000, dont 183 à des personnes majeures et 107 pour des mineurs) et les retraits de garde (de 22 en 1999 à 35 en 2000).

Les mesures fondées sur l'article 308 CC, à savoir les curatelles éducatives, les curatelles de surveillance des relations personnelles et les curatelles de représentation pour faire valoir la créance alimentaire d'enfants mineurs, actuellement confiées exclusivement au service du Tuteur général, sont constantes. 19 mandats de droit de regard et d'information (art. 307, al. 3 CC) ont été instaurés et confiés au service de protection de la jeunesse.

Suite à l'entrée en vigueur du nouveau droit du divorce au 1^{er} janvier 2000, le Tribunal tutélaire a accordé l'autorité parentale conjointe dans le cadre de 18 procédures de modification de jugements de divorce et dans 24 procédures concernant des parents non mariés. L'autorité tutélaire a statué sur 10 demandes de modification des relations personnelles et a institué 17 curatelles de représentation d'enfants mineurs, dans le cadre de procédures de divorce. Elle a également approuvé 56 conventions fixant les contributions d'entretien pour des enfants nés hors mariage et 18 concernant des enfants de parents divorcés ou séparés.

Enfin, 6 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance ont été prononcées contre 3 en 1999. Le Tribunal tutélaire a, au cours de cet exercice, levé 5 mesures de privation de liberté à des fins d'assistance et refusé d'en prononcer 3.

	1998	1999	2000
Nominations de tuteurs (majeurs et mineurs)	236	217	285
Nominations de curateurs (majeurs et mineurs)	1'288	1'181	1'177
Retraits de garde	15	22	35

2.2.12 La Justice de Paix

Dossiers successoraux

	1998	1999	2000
Décès enregistrés	3'395	3'373	3'237
Testaments déposés	933	914	934
Répudiations	1'832	1'721	1'732
Faillites requises	630	496	543
Dossiers succession	147	160	183

Le nombre de décès enregistrés a légèrement diminué. La proportion de successions liquidées par voie de faillite a légèrement augmenté par rapport à 1999.

Le nombre de dossiers successoraux, notamment de procédures d'administration d'office, a augmenté. Ces procédures deviennent plus complexes.

Conciliations obligatoires

	1998	1999	2000
Solde début	966	586	399
Entrées	3'529	3'230	2'474
Total	4'495	3'816	2'873
Sorties	3'288	3'417	2'511
Solde fin	1'207	399	362

Le nombre de requêtes déposées à la Justice de paix a diminué d'environ 25%. Sur les 2'474 demandes convoquées en conciliation, 252 affaires ont été conciliées.

L'autorisation d'introduire a été accordée dans 557 procédures. Sur ces 557 affaires non conciliées, 245 demandes ont été introduites par devant le Tribunal de première instance.

1'534 jugements ont été rendus, dont 1'203 par défaut.

Conciliations volontaires

	1998	1999	2000
Solde début	42	6	7
Entrées	29	20	14
Total	71	26	21
Sorties	42	19	7
Solde fin	29	7	14

La diminution des cas de conciliations volontaires se confirme.

Aucune conciliation, opérée par les maires et les adjoints des communes, en vertu de l'article 152 LOJ, n'a été signalée au greffe de la Justice de paix.

Affaires médicales (article 11A LOJ)

	1998	1999	2000
Solde début	19	15	13
Entrées	17	16	19
Total	36	31	32
Sorties	21	18	22
Solde fin	15	13	10

Le nombre de dossiers d'affaires médicales que le juge de paix doit instruire reste stable. Sur les 22 dossiers sortis en 2000, 8 ont fait l'objet d'un jugement contradictoire, un d'un jugement par défaut. Une affaire a pu être conciliée, une autre a été déclarée non conciliée et 11 ont été retirées ou rayées du rôle.

2.2.13 Le Tribunal de la jeunesse

	1998	1999	2000
En cours au 1 ^{er} janvier	341	401	428
Affaires reprises	140	140	*
Affaires nouvelles	1'360	1'488	1'630
Total	1'701	1'889	2'058
Affaires jugées	458	504	566
Total des sorties	1'435	1'429	1'511
Solde fin	266	460	547

* L'introduction de l'informatique ne permet plus de mentionner le nombre d'affaires reprises.

L'an 2000 marque une augmentation des procédures nouvelles de 10%.

Si les arrestations préventives jusqu'à 8 jours ont diminué de plus de la moitié, de même que les détentions jusqu'à 30 jours ont subi une baisse dans une moindre mesure, en revanche, les arrestations supérieures à 30 jours ont presque doublé. Cette augmentation s'explique principalement en raison des infractions commises par des mineurs de passage, se livrant soit à de relativement importants trafics de stupéfiants pour cet âge, soit à des cambriolages en bande, voire parfois des actes de violence.

Les mesures provisoires d'observation en milieu fermé ont subi une hausse qui s'explique par une dégradation de certaines situations personnelles de mineurs, incertitude quant à leur avenir familial, scolaire et/ou professionnel.

Les expertises médicales subissent une hausse dans la même mesure, car elles sont requises presque chaque fois qu'une observation est prononcée. Elles permettent, cas échéant, de déterminer le traitement médical néces-

saire qui pourra accompagner les mesures socio-éducatives.

Les dessaisissements en faveur du Parquet ont diminué d'un tiers. Cela s'explique par le fait que le Tribunal ordonne systématiquement des expertises d'âge et que les récidivistes qui se sont révélés être majeurs ne transitent plus par la juridiction. Par ailleurs, la diminution sensible du nombre de requérants d'asile a certainement également joué un rôle.

Parmi les mesures éducatives, les placements institutionnels ont beaucoup augmenté, alors que les mesures en milieu ouvert ont baissé. Ceci est motivé par la complexité grandissante des situations personnelles des mineurs, doublée d'une insécurité des milieux familiaux sur le plan personnel, économique et psychosocial.

En ce qui concerne les peines, les astreintes au travail restent relativement stables.

Les détentions jusqu'à six mois sont en hausse et celles qui dépassent six mois subissent également une légère hausse.

Le Tribunal a prononcé un tiers de plus qu'en 1999 de renoncements à toute mesure ou peine (art. 98 CPS), ce qui démontre que certains mineurs ont été sensibles à l'aspect éducatif de la prise en charge ou qu'ils étaient enfants au moment des jugements survenus plus de trois mois depuis la commission de leurs infractions (art. 88 al. 3 CPS).

Concernant la nationalité des auteurs d'infractions, les chiffres montrent une augmentation dans toutes les catégories (Genevois, Confédérés et étrangers).

Il y a toujours quatre fois plus de garçons que de filles, mais il est permis de préciser que les problématiques des filles sont beaucoup plus lourdes que celles des garçons généralement.

Pour terminer, la tendance des années passées au rajeunissement de la population délinquante mineure déferée devant le Tribunal se confirme: il y a eu, en l'an 2000, trois fois plus d'enfants déférés au Tribunal. Cette tendance se vérifie aussi dans les pays qui nous entourent.

Dans le rapport précédent, le Tribunal accueillait avec satisfaction l'ouverture de la nouvelle Clairière mixte au printemps 2000, permettant de passer de 12 à 16 places, ce qui paraissait déjà à l'époque être insuffisant. Cette hypothèse s'est révélée exacte, de sorte que le Tribunal a appris avec soulagement que les autorités compétentes avaient pris acte de son souhait de création d'une seconde Clairière mixte, qui tient compte de l'augmentation des détentions préventives et des observations en milieu fermé, dans le courant de l'année 2000 notamment.

2.2.14 Le Ministère public

2.2.14.1 Statistiques globales

	1998	1999	2000
Solde début	2'599	2'639	2'600
Entrées	14'823	15'345	16'034
Total	17'422	17'984	18'724
Sorties	14'783	15'294	16'378
Solde fin	2'639	2'690	2'346

Pour la seconde année consécutive, le nombre de procédures nouvelles est en augmentation, sans que cette évolution puisse cette fois s'expliquer par un accroissement des causes relatives à des conversions d'amendes.

Cette augmentation ne peut être attribuée à un phénomène particulier, mais relève d'un cumul de facteurs, sans cohérence particulière (par ex. accroissement de 22% des plaintes pour atteintes à l'honneur, de 28% des ivresses au volant ou de 30% des violations de la loi sur le séjour). Le nombre des infractions graves contre la vie, l'intégrité corporelle ou le patrimoine est stable. En revanche, les procédures ouvertes pour infractions contre l'intégrité sexuelle sont en augmentation de l'ordre de 20%.

Pour l'essentiel, cet accroissement de la charge a pu être absorbé par un plus grand nombre d'ordonnances de condamnation. L'engagement d'un juriste a permis de traiter plus de procédures, de telle sorte que le solde en fin d'année est équivalent à celui de l'an dernier, alors même que, pour causes d'élections à des postes dans d'autres juridictions, le Parquet a été privé, à deux reprises, de son effectif complet.

Les requêtes en exécution de jugements d'évacuation poursuivent leur inexorable ascension (426 requêtes en 1991, 705 en 2000). Les ventes aux enchères ont dégagé un produit de Fr. 130'000.-.

2.2.14.2 Détail des opérations

	1998	1999	2000
Procédures nominatives enregistrées dans l'année	11'257	11'158	12'402
Procédures contre X enregistrées dans l'année	1'268	1'336	1'087
Procédures en conversion d'amende enregistrées dans l'année	1'587	2'157	1'898
Total des nouvelles procédures (nominatives, c/X et en conversion d'amende)	14'112	14'651	15'387
Solde des procédures (nominatives et c/X enregistrées dans l'année précédente)	2'636	2'639	2'346
Total des procédures	16'748	17'290	17'733
Ouvertures d'informations	2'760	2'960	2'825
Ordonnances de condamnation	1'823	1'767	2'091
Renvois au Tribunal de police	1'914	1'868	1'845
Renvois à la Cour Correctionnelle	68	55	59
Renvois à la Cour d'assises	15	16	11
Renvois à d'autres autorités	553	538	658
Total de ces opérations	7'123	7'204	7'489
Classements avant instruction	7'955	8'065	8'694
Classement après instruction	771	693	793
Total des classements	8'726	8'758	9'487
Procédures non pénales (PG) enregistrées au Parquet	1'700	1'668	1'678

2.2.14.3 Exécution des jugements d'évacuation

	1998	1999	2000
Jugements dont l'exécution a été requise pendant l'année	629	692	705
Causes en cours au début de l'année	553	553	583
Total	1'182	1'245	1'288
Audiences convoquées	501	574	594
Jugements exécutés			
- par la force publique	134	133	122
- par abandon des lieux	220	224	216
- volontairement	148	174	151
Total	502	531	489
Requêtes retirées	129	131	135
Causes restant en cours	553	583	664
- dont suspendues d'accord	118	267	318

2.2.15 L'Instruction

2.2.15.1 Procédures pénales

	1998	1999	2000
Solde début	1'244	1'182	1'180
Entrées	2'885	3'100	2'983
Total	4'129	4'282	4'163
Sorties	2'947	3'102	2'985
Solde fin	1'182	1'180	1'178

Les entrées comprennent les ouvertures d'information pénale et les renvois à l'instruction émanant du Parquet, ainsi que les disjonctions décidées en cours de procédure par les magistrats instructeurs.

2.2.15.2 Commissions rogatoires internationales, commissions rogatoires nationales, cautionnements préventifs, demandes d'extradition

	1998	1999	2000
Solde début	255	242	237
Entrées	377	372	424
Total	632	614	661
Sorties	390	377	384
Solde fin	242	237	277

Ce chapitre comprend les commissions rogatoires nationales et internationales, les demandes d'extraditions adressées à la Suisse et concernant le canton de Genève, ainsi que les procédures de cautionnement préventif. Ces dernières, rares mais lourdes, visent à permettre, sur requête, une intervention de l'autorité étatique, afin d'empêcher qu'une situation conflictuelle ait des conséquences pénales, en exigeant de celui qui menace de commettre un crime ou un délit, l'engagement de s'en abstenir, assorti ou non d'une astreinte pécuniaire. Dans ces cas, l'action du juge d'instruction est donc purement préventive, hors procédure pénale.

Depuis le courant de cette année, les demandes de récusation et les amendes infligées aux témoins défaut-

lants sont enregistrées comme procédures spécifiques. Cela correspond à la réalité juridique, puisqu'elles sont distinctes des procédures pénales qui les ont suscitées. Par ailleurs, un meilleur outil d'analyse est ainsi offert.

2.2.15.3 Activités des juges d'instruction

	1998	1999	2000
Procédures reçues (Renvois + ouverture)	2'807	2'992	2'969
Commissions rogatoires reçues	368	344	416
Détenus (y compris mandats exécutés)	2'749	2'768	2'675
Mandats d'amener décernés	167	169	167
Mandats d'amener exécutés	67	46	40
Mandats d'amener révoqués pour prescription	120	114	153
Recherches de lieu de séjour	5	3	3
Personnes convoquées	21'813	21'177	22'628
Demandes d'extradition	8	13	13
Détentions fédérales	3	1	0
Ordonnances de condamnation	1'281	1'495	1'445

Depuis maintenant plus de deux ans, la juridiction a modifié son organisation interne, dans le but d'être mieux adaptée à la particularité des dossiers qu'elle est amenée à traiter. C'est ainsi qu'outre la section des affaires complexes, instituée par la loi, composée de quatre juges, elle comprend une section des affaires de permanence comprenant cinq magistrats, les six derniers constituant la section des affaires ordinaires.

Face à une critique récurrente selon laquelle l'activité des juges d'instruction genevois serait essentiellement tournée vers l'étranger, il est bon de rappeler que la section spécialisée, chargée de traiter en priorité les affaires complexes et dont les magistrats qui la composent sont déchargés de la permanence, est une création du législateur local remontant à 1990 et que le caractère complexe d'une affaire se définit notamment par ses aspects internationaux. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si ces affaires comprennent souvent une procédure nationale et une procédure d'entraide internationale.

Après une période de rodage propre à toute nouvelle institution, cette section a désormais adopté des méthodes de travail qui lui sont propres, tant en raison de la nature des dossiers qu'elle traite que des compétences dont les juges doivent pouvoir s'entourer dans le domaine financier. L'analyste financier est ainsi devenu l'interlocuteur privilégié du magistrat, auquel il permet d'avoir une vision synthétique de flux de fonds empruntant des chemins plus que tortueux.

Il est intéressant de relever qu'en terme de chiffres, les procédures en cours à la section des affaires complexes représentent 4% du nombre total des dossiers de l'Instruction. Cela donne une idée du volume de travail que représente chacune d'elle.

Traitant 62% des procédures de la juridiction, la section des affaires de permanence est, quant à elle, axée sur la criminalité de flagrant délit, celle qui est susceptible de toucher de manière immédiate tout un chacun, rare-

ment assez spectaculaire pour attirer sur elle les projecteurs médiatiques: les cambriolages, vols dans les véhicules, à l'étalage ou à l'astuce, les ivresses au volant et les excès de vitesse, les menaces et blessures lors de disputes domestiques ou de bagarres dans les établissements publics, les différends entre voisins dérapant en harcèlement par téléphone ou calomnies, les attouchements à caractère sexuel, etc. Mais aussi les ventes de boulettes de cocaïne, les transactions d'héroïne portant parfois sur plusieurs dizaines, voire centaines de grammes ou encore les infractions à la législation sur le séjour et l'établissement des étrangers, «rançon» de la position géographique de notre canton. A cela viennent s'ajouter, entre autres, les viols, extorsions ou brigandages – termes recouvrant des comportements aussi différents que l'arrachage de sac ou le hold-up –, lorsque les auteurs ont pu être interpellés, ou encore les meurtres.

Les magistrats de cette section voient ainsi passer devant eux la majorité des détenus de l'Instruction, à raison de 50 à 60 par semaine, ce qui est lourd à gérer. La décision d'arrestation elle-même n'est jamais une simple formalité. Dans une partie de ces cas, le juge rendra une ordonnance de condamnation. Dans les autres, il devra instruire avec plus ou moins de célérité – mais avec une égale diligence – en fonction des particularités de chaque dossier.

C'est la section des affaires de permanence qui traite les demandes d'entraide nationales et internationales qui n'impliquent pas d'amples recherches.

Le dernier tiers des dossiers de l'Instruction a été traité par la section des affaires ordinaires. De fait, on constate qu'il s'agit surtout d'affaires financières non complexes, de délits informatiques et d'infractions contre les mœurs. Ces procédures sont envoyées à l'Instruction, alors que personne n'est détenu. Il n'est pas rare qu'une inculpation – assortie ou non d'une arrestation – n'intervienne pas immédiatement, mais que des investigations soient encore nécessaires avant cela.

Les magistrats de cette section se voient aussi attribuer les dossiers complexes qui ne peuvent pas être dirigés vers la section des affaires complexes, en raison de son niveau de charge, celle-ci les accueillant en priorité, mais non en exclusivité. En outre, ils se répartissent huit semaines de permanence par an, de manière à soulager également leurs collègues de la section ad hoc.

Enfin, ils se voient confier les commissions rogatoires suisses ou étrangères nécessitant des investigations de longue haleine, dans la mesure où elles ne sont pas attribuées à la section des affaires complexes.

Toutes sections confondues, les juges d'instruction ont dû faire face à un volume de travail qui n'a pas diminué, alors même que certains chiffres sont en baisse (nombre total de détenus ou de procédures, par ex.). Au point que l'arrivée dans la juridiction, en fin d'année, d'un dossier particulièrement lourd déjà au niveau de l'enquête préliminaire, a entraîné la mise en place d'un nouveau mode de travail: le pool de magistrats, aucun n'étant à même de supporter seul la totalité du surcroît de travail. Par ailleurs, les juges suppléants sont de plus en plus appelés à la rescousse. Ils constituent de fait un seizième cabinet, certes encore moins chargé qu'un cabinet ordinaire, mais évoluant vers un niveau de charge identique.

Ce n'est pas un hasard: la tendance est à l'alourdissement des procédures, pour des raisons juridiques (ex: accroissement des droits des parties), techniques (ex: délinquance informatique) ou encore sociales (ex: augmentation des auteurs présentant une composante psychiatrique).

Relevons enfin que les magistrats instructeurs ont pu s'appuyer, dans leur labeur quotidien, sur leurs collaborateurs administratifs. Ce sont eux qui ont assuré la logistique ayant permis notamment de répondre aux centaines d'appels téléphoniques quotidiens, de convoquer et tenir 3'156 audiences, d'accueillir 22'628 personnes ou d'effectuer et distribuer aux parties des centaines de milliers de photocopies.

ANNEXES :

- **Tableaux des magistrats**

- **Evénements de la vie judiciaire en 2000**

POUVOIR JUDICIAIRE GENEVOIS

MAGISTRATS JUDICIAIRES EN FONCTION LE 1er FEVRIER 2001

(selon leur rang au sein de leur juridiction : art. 67 Loi Organisation Judiciaire)
non compris les juges prud'hommes

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE	
MINISTERE PUBLIC 9 magistrats de carrière	PROCUREUR GENERAL	58 1/4	Bernard BERTOSSA	12.09.42	01.06.90	01.06.72	
	PROCUREURS	50 1/4	Jean-Louis CROCHET	24.05.48	01.06.96	01.06.90	
			Jean-Bernard SCHMID	25.12.52	24.09.98	24.09.98	
	Remplaçant : ancien Procureur général, ancien Procureur ou ancien Substitut (art.38 al. 2 OJ), ou un juge ou un juge suppléant du Tribunal devant lequel le ministère public doit intervenir (art. 39 OJ). En cas de maladie, d'absence ou d'empêchement prolongé du Procureur général : un Procureur désigné par le Procureur général ou, à défaut, le premier en rang des Procureurs ou des Substituts (art. 40 OJ)						
	SUBSTITUTS	36 3/4	David ROBERT Vincent FOURNIER Mireille GEORGE Fabienne GEISINGER-MARIÉTHOZ Yves AESCHLIMANN Yvette NICOLET	31.10.57 05.12.66 08.03.65 29.01.68 09.01.67 12.08.60	01.09.99 01.10.99 01.01.00 27.10.00 01.01.01 25.01.01	01.09.99 01.10.99 01.01.00 27.10.00 01.01.01 25.01.01	

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
10 magistrats non de carrière	PRESIDENT VICE-PRESIDENT	56	Alain ZWAHLEN Robert ROTH Raymond COURVOISIER Jean-Charles KEMPF Chantal MANFRINI	26.09.51 18.09.52 07.06.37 27.04.31 10.05.51	01.06.84 07.05.92 01.04.94 01.06.96 01.09.98	23.10.64-30.04.96 01.04.86-30.06.98
	JUGES SUPPLEANTS	56 3/4	Dominique PONCET >31.08.01 Didier BROSSET Maurice SCHNEEBERGER Jean-Marie CRETТАZ Nicolas JEANDIN	31.08.29 27.04.42 20.05.35 22.12.42 02.01.59	14.12.78 18.02.82 01.12.88 01.06.90 01.10.99	
16 magistrats de carrière 20 magistrats suppléants 12 magistrats assesseurs 48 magistrats	PRESIDENTE -> 31.05.02 VICE-PRESIDENTE -> 31.05.02	53 1/4	Antoinette STALDER Martine HEYER-BERTHET Jean-Pierre PAGAN Président en 1990 - 1991 Pierre-Christian WEBER Président en 1991 - 1993 Pierre-Yves DEMEULE Président en 1993 - 1995 Richard BARBEY Président en 1997 - 1999 Stéphane GEIGER Marguerite JACOT DES COMBES Axel TUCHSCHMID > 30.06.01 Renate PFISTER-LIECHTI Michel CRIBLET Yves GRANDJEAN Louis PEILA Laura JACQUEMOUD-ROSSARI Christian MURBACH Jean RUFFIEUX	19.07.44 04.09.44 31.08.40 25.03.41 24.12.43 31.05.43 21.01.46 22.04.50 12.06.41 04.09.1951 27.07.51 25.08.53 19.02.54 28.02.57 30.05.51 05.06.48	01.07.90 01.09.91 17.09.81 24.02.83 12.09.85 01.11.85 01.01.92 01.10.93 01.09.94 01.07.95 01.06.96 01.06.96 01.06.96 01.06.96 01.01.97 01.01.01	25.02.83 01.06.72-31.12.77 et dès 01.12.83 30.05.69 31.01.69 01.06.72 30.06.71 13.09.74 01.06.77 04.06.71 01.06.78 08.05.81 25.03.83 01.09.83 01.02.84 01.02.80 01.03.89

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
COUR DE JUSTICE	20 JUGES SUPPLEANTS	50 3/4	Claude MOREILLON	05.02.38	01.06.1978	
			Jean-Claude FIVAZ	13.05.36	06.11.81	
			Gérard MONTAVON	11.05.34	13.05.82	
			Vladimir VESELY	24.06.45	01.10.83	
			Pierre-André MORAND	21.08.43	01.06.90	
			Benoît CHAPPUIS	03.12.56	04.05.91	
			Gilles STICKEL	10.05.51	01.01.94	
			Patrick BLASER	14.05.54	01.04.94	
			Blaise GROSJEAN	09.03.50	01.06.96	
			Douglas HORNUNG	05.04.52	01.06.96	
			Guy STANISLAS	29.05.52	01.06.96	
			Ariane WEYENETH-WUARIN	27.10.52	01.06.96	
			Maurizio LOCCIOLA	28.05.60	01.06.96	
			Vincent JEANNERET	09.07.60	01.06.96	
			Adriano GIANINAZZI	11.07.63	20.03.97	
			Louis GAILLARD	08.02.47	01.04.97	
			Eric W. FIECHTER	18.08.49	05.12.97	
	Philippe JUVET	28.06.56	23.01.98			
	Philippe PROST	18.02.60	01.09.99			
	Werner GLOOR	26.02.53	20.01.00			
JUGES ASSESSEURS A LA CHAMBRE D'ACCUSATION	65 3/4	Pierre PACHOUD	14.03.37	01.06.96		
		Jean-Paul CHERIX	15.03.33	18.09.97		
LES JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS SONT CEUX DU TRIBUNAL DE POLICE (art. 50 OJ)						
ASSEESSEURS A LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS représentant les locataires	43 1/2	Daniel PERREN	31.03.46	01.02.85		
		François ZUTTER	19.01.58	23.01.97		
		Yasmine DJABRI	08.09.67	01.05.97		
		Ivo BUETTI	17.12.61	01.10.98		
		Stéphane FELDER	04.01.54	26.10.00		
représentant les milieux immobiliers	53	Pierre SIDLER	12.06.35	10.05.85		
		Pierre-Antoine LAPP	12.04.47	10.05.85		
		Jean-Marc SIEGRIST	30.03.56	16.10.87		
		Pierre DAUDIN	19.04.45	01.06.90		
		Dominique DUCRET-BURGER Mme	21.03.55	01.06.90		

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL ADMINISTRATIF 5 magistrats de carrière 5 magistrats suppléants 10 magistrats	PRESIDENT > 31.05.2001	51	Dominique SCHUCANI Président en 1984-1986 et 1990-1992	23.09.39	01.07.82	01.07.82
	VICE-PRESIDENT > 31.05.2001		Philippe THELIN	16.07.55	01.06.96	01.06.90
			Eliane BONNEFEMME-HURNI Présidente en 1994-1996	14.08.48	01.11.89	31.01.75
			Laure BOVY Présidente en 1996-1998	28.09.46	01.05.93	01.05.93
			François PAYCHERE	03.11.58	01.06.96	13.02.95
			JUGES SUPPLEANTS	46 1/2	Nicolas PEYROT	11.09.42
	Philippe DE BOCCARD	19.04.49	19.03.82			
	Yves BONARD	03.09.60	01.06.90			
	Mario-Dominique TORELLO	24.11.56	01.05.93			
	Claudio MASCOTTO	02.05.63	01.07.97			
TRIBUNAL DES CONFLITS 2 magistrats (non de carrière)	PRESIDENT	46	Pierre MARTIN-ACHARD	25.06.54	24.03.94	
	PRESIDENT SUPPLEANT		Daniel PEREGRINA	19.06.55	22.10.98	
			Siégeant avec un juge de la Cour de justice et un juge du Tribunal administratif			

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL DE 1ERE INSTANCE TRIBUNAL DE POLICE TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS 20 magistrats de carrière dont 2 à mi-temps	PRESIDENTE > 31.05.2002 VICE-PRESIDENTE > 31.05.2002	43 3/4	Claude-Nicole NARDIN	15.06.56	01.06.90	01.07.85
			Valérie LAEMMEL-JUILLARD	13.07.54	01.01.92	18.09.86
			Jean-Franklin MIRIMANOFF	22.06.43	01.10.79	17.09.76
			René REY (Président en 1995-1997)	31.10.48	01.10.83	01.10.83
			Pierre CURTIN	16.04.55	01.09.89	25.03.83
			Maria-Claude SERMIER	15.02.54	13.09.90	01.06.83
			Jean-Marc STRUBIN Président en 1997-1999	29.02.56	01.09.91	01.04.86
			Sylvie WEGELIN	08.08.53	01.10.92	10.04.81
			Pierre MARQUIS	16.08.54	01.06.96	01.03.86
			François CHAIX >30.06.2001	08.08.64	01.06.96	18.02.94
			Olivier DEFERNE	20.02.56	01.01.97	01.01.97
			Cédric-Laurent MICHEL	11.02.66	01.02.98	01.02.95
			Rosa Delia MAILLART-ROMAY	27.12.44	01.09.98	01.06.96
			Paola CAMPOMAGNANI CALABRESE	05.03.63	01.01.99	01.06.96
			Anne HERITIER LACHAT 1/2 charge	25.08.50	01.01.99	01.01.99
			Nathalie MAGNENAT FUCHS 1/2 charge	28.10.59	01.01.99	01.01.99
			Marc OEDERLIN	05.06.63	01.09.99	01.06.96
			Daniel ZAPPELLI	11.01.64	01.01.00	01.06.96
			Silvia TOMBESI-MUMENTALER	16.09.64	01.01.01	01.01.99
			Alix FRANCOFFE-CONUS	08.03.59	01.01.01	01.07.98
14 magistrats suppléants 28 magistrats assesseurs 8 magistrats assesseurs suppléants 70 magistrats dont 1 élu le 15.02.01	JUGES SUPPLEANTS	44 3/4	Christian BUONOMO	21.10.53	01.06.84	
			Dominique HENCHOZ Mme	09.03.57	06.05.88	
			Jean-Charles SOMMER	23.05.48	01.06.90	
			Josianne STICKEL-CICUREL	06.02.50	01.06.90	
			Jacques ROULET	25.02.56	01.06.90	
			Lorella BERTANI	30.05.59	01.06.90	
			Liliane ZWAHLEN-STAMM	15.07.50	09.10.91	
			Patrick MALEK-ASGHAR	11.11.64	01.08.93	
			Roland BURKHARD	29.06.56	09.11.95	
			Robert FIECHTER	12.11.52	01.06.96	
			Brigitte BESSON	18.03.54	01.06.96	
			Serge FASEL	28.01.57	01.06.96	
			Diane SCHASCA	01.05.64	01.06.96	
			François HADDAD	25.03.58	01.01.99	
JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DE POLICE	63 1/2	Hélène BRAUN	04.07.35	01.03.98		
		Irène SAVOY CHANEL	22.09.31	01.10.98		
		Nicole BAUNAZ	01.06.43	29.04.99		
			Hervé BURDET	26.09.39	01.01.01	

FONCTION JURIDICTION	AGE	NOM MOYEN	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DA CARRIERE	
JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS AU TRIBUNAL DE POLICE ET A LA CHAMBRE D'ACCUSATION	60 3/4		Michel JÖRIMANN	11.03.39	01.06.72		
			Christiane MARFURT	01.08.37	01.06.75		
			Véréna CHARPIE	17.09.32	01.07.81		
			Jean GROB	17.07.36	01.06.92		
			Roman JUON	28.03.36	01.06.96		
			Michèle KUNZLER	14.12.61	01.06.96		
			Claude BLANC	17.06.35	20.03.98		
			Roger PORTIER	15.07.41	20.11.98		
JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS représentant les locataires	45		Manfred RICHENBACHER	22.06.36	01.06.78		
			Willy MONNET	04.10.36	10.04.81		
			Jacqueline LARPIN	08.11.47	01.01.82		
			François DUCOMMUN	26.04.58	18.04.85		
			Christianne PITTET-SMATI	02.08.54	01.06.90		
			Marozia CARMONA FISCHER	23.09.62	09.11.95		
			Marie-Claire GUINAND	28.02.56	01.06.96		
			Eric ROSSIAUD	19.10.63	01.06.96		
			Christophe DULEX	20.09.64	01.06.96		
			Stéphane MONTFORT	04.02.65	23.10.98		
	Jean BLANCHARD	16.12.55	01.08.00				
	Milena GUGLIEMETTI	09.01.70	01.01.01				
	représentant les milieux immobiliers	51 1/2		Jacques PONCET	13.10.30	19.03.76	
				Jean-Pierre BESSON	24.02.35	01.06.84	
				Albert BLONDEL	20.03.36	01.06.84	
				Jacques GRANGE	28.01.37	18.04.85	
				Claude PILET	19.01.33	17.02.1971- 03.11.85 et dès 16.10.86	
Jean BORNAND				27.06.50	01.06.90		
Jean-Paul BART				02.09.51	01.04.91		
Pierre BANNA	02.08.66	01.06.96					
Enrique ORTIZ	16.10.57	18.09.97					
Raija LAHLOU	29.05.64	01.01.99					
Julien Lionel BLANC	04.05.68	01.03.99					
François MICHELI	03.05.63	15.02.01					

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE	PRESIDENTE >31.05.2003	54 1/4	Anne-Françoise COMTE FONTANA	29.10.42	01.11.83	25.06.76
			Jean-Nicolas ROTEN	20.05.50	01.06.96	01.11.89
2 magistrats de carrière 4 magistrats suppléants 4 magistrats assesseurs 6 magistrats assesseurs suppléants	JUGES SUPPLEANTS	52	Sonia MUHLSTEIN	03.06.47	05.06.81	
			Christine SAYEGH	11.07.45	19.04.85	
			Henri NANCHEN Pierre GASSER	25.12.53 06.05.49	01.06.90 02.12.93	
16 magistrats	JUGES ASSESSEURS MEDECINS	52 1/4	Dr Jean-Maurice SEIGNE	12.02.45	01.06.90	
			Dr Jean-Charles RIELLE	13.08.52	01.01.01	
	JUGES ASSESSEURS PEDAGOGUES	62 3/4	Jacques Raymond RUFER	09.10.30	05.06.81	
			Marianne MATHEZ-ROGUET	27.06.45	01.06.96	
	JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS MEDECINS	54	Dr Michel HUGUENIN	16.11.36	01.06.78	
Dr Jean-Pierre RESTELLINI			08.06.53	01.09.97		
Dr Charles SELLEGER			29.12.50	18.05.00		
JUGES ASSESSEURS SUPPLEANTS PEDAGOGUES	51	Jean-Jacques Marc SORMANI	30.10.33	08.05.74		
		Madeleine PINGET	06.12.55	01.06.96		
		René RIEDER	25.05.57	01.06.96		

JURIDICTION	FONCTION	AGE MOYEN	NOM	DATE DE NAISSANCE	DATE D'ENTREE DANS LA FONCTION	DATE D'ENTREE DANS LA MAGISTRATURE DE CARRIERE
TRIBUNAL TUTELAIRE ET JUSTICE DE PAIX 5 magistrats de carrière 4 magistrats suppléants	PRESIDENTE >31.05.2001 VICE -PRESIDENT >31.05.2001	45 3/4	Fabienne PROZ JEANNERET Thierry WUARIN Yvette DAOUDI BEUCHAT Présidente en 1990-1992 et 1994-1996 Thierry LUSCHER Président en 1996-1998 Anne-Marie BARONE	01.12.59 30.12.50 10.03.50 20.06.59 22.05.55	01.10.93 01.06.96 01.07.85 01.12.92 07.02.00	01.10.93 01.06.96 20.06.75 01.09.89 07.02.00
	JUGES SUPPLEANTS		Birgit SAMBETH GLASNER Christophe ZELLWEGER Elisabeth GABUS-THORENS Philippe GUNTZ	13.02.62 06.08.62 06.08.59 10.05.65	01.01.95 01.02.95 12.10.95 20.05.99	
9 magistrats		38 1/2				

RECAPITULATION

72 magistrats de carrière dont 27 femmes (37,5 %) âge moyen au 01.01.01 : 46 1/4 ans

117 autres magistrats dont 28 femmes (23,93 %) âge moyen au 01.01.01 : 47 ans

189 magistrats dont 55 femmes (29,1 %) âge moyen au 01.01.01 : 46 3/4 ans

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIERE

selon leur rang d'ancienneté d'entrée dans la magistrature de carrière

Situation au 1er février 2001

Date d'entrée en fonction

31.01.1969 WEBER Pierre-Christian
 30.05.1969 PAGAN Jean-Pierre
 04.06.1971 TUCHSCHMID Axel
 01.06.1972 BERTOSSA Bernard
 01.06.1972 DEMEULE Pierre-Yves
 22.03.1974 BARBEY Carole
 13.09.1974 GEIGER Stéphane
 31.05.1975 BONNEFEMME-HURNI Eliane
 20.06.1975 DAOUDI BEUCHAT Yvette
 01.01.1976 TREMBLEY Jean-Pierre
 25.06.1976 COMTE FONTANA
 Anne-Françoise
 17.09.1976 MIRIMANOFF Jean-Franklin
 01.06.1977 JACOT-DES-COMBES
 Marguerite
 16.09.1977 BARBEY Richard
 01.06.1978 PFISTER LIECHTI Renate
 01.02.1980 MURBACH Christian
 10.04.1981 WEGELIN Sylvie
 08.05.1981 CRIBLET Michel
 01.07.1982 SCHUCANI Dominique
 25.02.1983 PERRAUDIN Paul
 25.02.1983 STALDER Antoinette
 25.03.1983 CURTIN Pierre
 25.03.1983 GRANDJEAN Yves
 01.06.1983 SERMIER Maria-Claude
 01.09.1983 PEILA Louis
 01.10.1983 REY René
 01.12.1983 HEYER-BERTHET Martine
 (déjà magistrate du 01.06.72 au 31.12.77)
 01.02.1984 JACQUEMOUD-ROSSARI
 Laura
 01.07.1985 NARDIN Claude-Nicole
 01.03.1986 MARQUIS Pierre
 01.03.1986 RUFFIEUX Jean
 01.04.1986 STRUBIN Jean-Marc
 18.09.1986 LAEMMEL JUILLARD Valérie
 01.09.1989 LUSCHER Thierry
 01.11.1989 ROTEN Jean-Nicolas
 01.02.1990 DELIEUTRAZ Jacques
 01.06.1990 CROCHET Jean-Louis

Date d'entrée en fonction

01.06.1990 DUMARTHERAY Daniel
 01.06.1990 JUNOD Christine
 01.06.1990 MALFANTI Leonardo
 01.06.1990 THELIN Philippe
 01.06.1990 WENGER Claude-François
 11.04.1991 ESPOSITO Stéphane
 01.09.1991 CUENDET Isabelle
 13.04.1992 KASPER-ANSERMET Laurent
 (déjà magistrat du 18.04.1985 au
 31.05.90)
 01.05.1993 BOVY Laure
 01.10.1993 PROZ JEANNERET Fabienne
 18.02.1994 CHAIX François
 01.02.1994 MICHEL Cédric-Laurent
 13.02.1995 PAYCHERE François
 01.07.1995 GRABER Michel-Alexandre
 01.07.1995 ZECCHIN Georges
 01.06.1996 CAMPOMAGNANI-CALABRESE
 Paola
 01.06.1996 DEVAUD Daniel
 01.06.1996 MAILLART-ROMAY Rosa Delia
 01.06.1996 OEDERLIN Marc
 01.06.1996 TAPPOLET Marc
 01.06.1996 WUARIN Thierry
 01.06.1996 ZAPPELLI Daniel
 01.01.1997 DEFERNE Olivier
 01.07.1998 FRANCOTTE-CONUS Alix
 24.09.1998 SCHMID Jean-Bernard
 01.01.1999 HERITIER-LACHAT Anne (1/2
 charge)
 01.01.1999 MAGNENAT-FUCHS Nathalie
 (1/2 charge)
 01.01.1999 TOMBESI MUMENTHALER
 Silvia
 01.09.1999 ROBERT David
 01.10.1999 FOURNIER Vincent
 01.01.2000 GEORGE Mireille
 07.02.2000 BARONE Anne-Marie
 01.11.2000 GEISINGER-MARIETHOZ
 Fabienne
 01.01.2001 AESCHLIMANN Yves
 25.01.2001 NICOLET Yvette

MAGISTRATS DU POUVOIR JUDICIAIRE DE CARRIERE

par rang d'âge

Situation au 1er février 2001

<u>Date de naissance</u>		<u>Date de naissance</u>	
23.09.1939	SCHUCANI Dominique	03.07.1954	DUMARTHERAY Daniel
31.08.1940	PAGAN Jean-Pierre	13.07.1954	LAEMMEL JUILLARD Valérie
25.03.1941	WEBER Pierre-Christian	16.08.1954	MARQUIS Pierre
12.06.1941	TUCHSCHMID Axel	16.04.1955	CURTIN Pierre
12.09.1942	BERTOSSA Bernard	22.05.1955	BARONE Anne-Marie
29.10.1942	COMTE FONTANA Anne-Françoise	16.07.1955	THELIN Philippe
31.05.1943	BARBEY Richard	20.02.1956	DEFERNE Olivier
22.06.1943	MIRIMANOFF Jean-Franklin	29.02.1956	STRUBIN Jean-Marc
24.12.1943	DEMEULE Pierre-Yves	15.06.1956	NARDIN Claude-Nicole
19.07.1944	STALDER Antoinette	28.02.1957	JACQUEMOUD-ROSSARI Laura
04.09.1944	HEYER-BERTHET Martine	31.10.1957	ROBERT David
27.12.1944	MAILLART-ROMAY Rosa Delia	17.11.1957	ZECCHIN Georges
21.01.1946	GEIGER Stéphane	21.03.1958	GRABER Michel-Alexandre
21.06.1946	BARBEY Carole	30.04.1958	ESPOSITO Stéfane
28.09.1946	BOVY Laure	03.11.1958	PAYCHERE François
14.11.1946	KASPER-ANSERMET Laurent	08.03.1959	FRANCOTTE-CONUS Alix
10.04.1947	TREMBLEY Jean-Pierre	20.06.1959	LUSCHER Thierry
24.05.1948	CROCHET Jean-Louis	03.10.1959	JUNOD Christine
05.06.1948	RUFFIEUX Jean	28.10.1959	MAGNENAT FUCHS Nathalie
14.08.1948	BONNEFEMME-HURNI Eliane	01.12.1959	PROZ JEANNERET Fabienne
31.10.1948	REY René	01.06.1960	TAPPOLET Marc
10.03.1950	DAOUDI BEUCHAT Yvette	12.08.1960	NICOLET Yvette
22.04.1950	JACOT-DES-COMBES Marguerite	01.11.1960	MALFANTI Leonardo
20.05.1950	ROTEN Jean-Nicolas	05.03.1963	CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola
25.08.1950	HERITIER LACHAT Anne	27.03.1963	CUENDET Isabelle
30.12.1950	WUARIN Thierry	05.06.1963	OEDERLIN Marc
30.05.1951	MURBACH Christian	11.01.1964	ZAPPELLI Daniel
11.06.1951	WENGER Claude-François	08.08.1964	CHAIX François
27.07.1951	CRIBLET Michel	16.09.1964	TOMBESI MUMENTHALER Silvia
04.09.1951	PFISTER-LIECHTI Renate	08.03.1965	GEORGE Mireille
10.12.1951	PERRAUDIN Paul	11.02.1966	MICHEL Cédric-Laurent
03.01.1952	DELIEUTRAZ Jacques	05.12.1966	FOURNIER Vincent
31.10.1952	DEVAUD Daniel	09.01.1967	AESCHLIMANN Yves
25.12.1952	SCHMID Jean-Bernard	29.01.1968	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne
08.08.1953	WEGELIN Sylvie		
25.08.1953	GRANDJEAN Yves		
15.02.1954	SERMIER Maria-Claude		
19.02.1954	PEILA Louis		

REPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES DE CARRIERE

Situation au 1er février 2001

<u>Juridictions</u>	<u>Radicaux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Démo-chrétiens</u>	<u>"Les Verts"</u>	<u>Alliance de gauche</u>
Ministère public <i>substituts</i>	GEORGE Mireille	BERTOSSA Bernard Procureur général AESCHLIMANN Yves NICOLET Yvette	CROCHET Jean-Louis Procureur ROBERT David FOURNIER Vincent	GEISINGER-MARIETHOZ Fabienne		SCHMID Jean-Bernard Procureur
Cour de justice	WEBER Pierre-Christian DEMEULE Pierre-Yves PEILA Louis	STALDER Antoinette HEYER-BERTHET Martine	BARBEY Richard TUCHSCHMID Axel PFISTER-LIECHTI Renate GRANDJEAN Yves	PAGAN Jean-Pierre GEIGER Stéphane JACOT-DES-COMBES Marguerite CRIBLET Michel JACQUEMOUD-ROSSARI Laura MURBACH Christian RUFFIEUX Jean		
Tribunal Administratif	BONNEFEMME- HURNI Eliane	PAYCHERE François	SCHUCANI Dominique	BOVY Laure	THELIN Phillippe	
Tribunal De première Instance	MIRIMANOFF Jean-Franklin CURTIN Pierre MARQUIS Pierre ZAPPELLI Daniel	REY René NARDIN Claude-Nicole WEGELIN Sylvie DEFERNE Olivier HERITIER-LACHAT Anne (1/2 charge) TOMBESI MUMENTHALER SILVIA	SERMIER Maria-Claude STRUBIN Jean-Marc LAEMMEL JUILLARD Valérie CHAIX François MICHEL Cédric- Laurent OEDERLIN Marc	MAILLART-ROMAY Rosa Delia CAMPOMAGNANI CALABRESE Paola	MAGNENAT- FUCHS Nathalie (1/2 charge) FRANCOTTE- CONUS Alix	
Instruction	BARBEY Carole GRABER Michel-Alexandre	DUMARTHERAY Daniel DELIEUTRAZ Jacques MALFANTI Leonardo CUENDET Isabelle	TREMBLEY Jean-Pierre JUNOD Christine ZECCHIN Georges KASPER-ANSERMET Laurent	PERRAUDIN Paul ESPOSITO Stéphane	WENGER Claude- François TAPPOLET Marc	DEVAUD Daniel
Tribunal tutélaire / Justice de paix	LUSCHER Thierry PROZ JEANNERET Fabienne	DAOUDI BEUCHAT Yvette	WUARIN Thierry			BARONE Anne-Maire
Tribunal de la jeunesse		COMTE FONTANA Anne-Françoise		ROTEN Jean-Nicolas		
Total : 72 magistrats (dont 2 à mi charge)	13	18	19	14	5	3
100 %	18.05%	25 %	26.39 %	19.45 %	6.95 %	4.16 %

**RÉPARTITION POLITIQUE DES MAGISTRATS JUDICIAIRES NON DE CARRIÈRE
NON COMPRIS
LES JUGES PRUD'HOMMES
LES JUGES ASSESSEURS AU TRIBUNAL DES BAUX ET LOYERS
LES JUGES ASSESSEURS À LA CHAMBRE D'APPEL DES BAUX ET LOYERS**

Situation au 1er janvier 2001

<u>Juridictions</u>	<u>Radicaux</u>	<u>Socialistes</u>	<u>Libéraux</u>	<u>Démo-chrétiens</u>	<u>Alliance de gauche</u>	<u>"Les Verts"</u>	<u>Hors parti</u>
COUR DE JUSTICE suppléants	FIVAZ Jean-Claude VESELY Vladimir MORAND Pierre-André BLASER Patrick HORNUNG Douglas JEANNERET-GROSJEAN Vincent	WEYENETH Ariane LOCCIOLA Maurizio GAILLARD LOUIS	MOREILLON Claude CHAPPUIS Benoît STICKEL Gilles GROSJEAN Blaise GIANINAZZI Adriano FIECHTER Eric. w PROST Philippe	MONTAVON Gérard STANISLAS Guy	GLOOR Werner	JUVET Philippe	
COUR DE CASSATION	COURVOISIER Raymond	ZWAHLEN Alain		KEMPF Jean-Charles Manfrini Chantal			ROTH Robert
Suppléants	BROSSET Didier	CRETZAZ Jean-Marie	PONCET Dominique	SCHNEEBERGER Maurice JEANDIN Nicolas			
TRIBUNAL ADMINISTRATIF Suppléants	de BOCCARD Philippe	MASCOTTO Claudio	PEYROT Nicolas BONARD Yves	TORELLO Mario-Dominique			
TRIBUNAL DES CONFLITS							MARTIN-ACHARD Pierre PEREGRINA Daniel
1ÈRE INSTANCE et INSTRUCTION suppléants	SOMMER Jean-Charles MALEK-ASHGAR Patrick	BERTANI Lorella ZWAHLEN-STAMM Liliane BURKHARD Roland SCHASCA Diane	STICKEL-CICUREL Josiane FIECHTER Robert	BUONOMO Christian HENCHOZ Dominique Mme ROULET Jacques FASEL Serge BESSON Brigitte		HADDAD François	
TRIBUNAL DE POLICE assesseurs		SAVOY CHANEL Irène	BURDET HERVÉ	BRAUN Héliène	BAUNAZ Nicole		
CHAMBRE D'ACCUSATION Assesseurs	CHERIX Jean-Paul	PACHOUD Pierre					
TP & CHAMBRE D'ACCUSATION Assesseurs suppléants		JORIMANN Michel JUON Roman	MARFURT Christiane	GROB Jean BLANC Claude PORTIER ROGER	CHARPIÉ Véréna	KUNZLER Michèle	
TRIBUNAL DE LA JEUNESSE Suppléants	GASSER Pierre	SAYEGH Christine	MUHLSTEIN Sonia	NANCHEN Henri			
Médecins		RIELLE Jean-Charles	SEIGNE Jean-Maurice				
Pédagogues		RUFER Jacques	MATHEZ-ROGUET Marianne				
médecins suppléants	HUGUENIN Michel SELLEGER Charles					RESTELLINI Jean-Pierre	
pédagogues suppléants	SORMANI Jean-Jacques RIEDER René					PINGET Madeleine	
TRIBUNAL TUTÉLAIRE / JUSTICE DE PAIX suppléants	GUNTZ Philippe	GABUS-THORENS Elisabeth	SAMBETH GLASNER Birgit ZELLWEGER Christophe				
TOTAL : 83	18	18	19	17	3	5	3
100 %	21.69 %	21.69 %	22.90 %	20.48 %	3.61%	6.02 %	3.61 %

EVENEMENTS DE LA VIE JUDICIAIRE EN 2000

Janvier

12.01.2000 Arrêté relatif à l'entrée en fonction des juges prud'hommes et à l'entrée en vigueur de la loi du 25 février 99 sur la juridiction des prud'hommes.

« **Article 1** : L'entrée en fonction des juges prud'hommes est fixée au 1^{er} mars 2000 »

« **Article 2** : Sous réserve de ses articles 2 à 4, 83,alinéa 1, et 84 souligné, alinéa 1, entrés en vigueur le 1^{er} mai 1999, la loi du 25 février 1999 sur la juridiction des prud'hommes (juridiction du travail) entre donc en vigueur le 1^{er} mars 2000. »

20.01.2000 Grand Conseil :

Election de Mme Anne-Marie BARONE, avocate, à la fonction de juge au Tribunal tutélaire et à la Justice de paix (nouveau poste selon la loi du 29.10.1999) Serment : 21.01.2000. Entrée en fonction différée au 07.02.2000.

Election de M. Werner GLOOR, avocat, à la fonction de juge suppléant à la Cour de justice, en remplacement de Mme Mireille GEORGE, élue substitute du Procureur général. Serment et entrée en fonctions : 20.01.2000.

Février

23.02.2000 Parution dans la FAO de l'assermentation des conciliateurs de la juridiction des prud'hommes par le Conseil d'Etat.

Mars

03.03.2000 Démission de Mme Barbara STRYIENSKI de sa fonction de juge assesseur suppléante (médecin) au Tribunal de la Jeunesse, avec effet dès que possible et au plus tard juin 2000 (remplaçant en fonction dès le 18.05.2000).

15.03.2000 Conseil d'Etat :

Modification du règlement d'application du 31.07.1985 (texte E 6 10 01) de la loi sur la profession d'avocat, au sujet des avocats-stagiaires.

Modification du règlement fixant le tarif des frais et dépens en matière pénale (texte E 4 20.03).

Modification du règlement sur l'exercice de la profession d'huissier judiciaire (texte E 6 15.04).

17.03.2000 Décès de Me Michel MAYSTRE, avocat (né le 1^{er} avril 1944).

23.03.2000 Diffusion du N° 12 du journal interne «INFO-PALAIS».

Avril

13.04.2000 Grand Conseil :

Election de M. Jean BLANCHARD, secrétaire permanent auprès du Mouvement populaire des familles, à la fonction de juge assesseur, représentant les locataires, au Tribunal des baux et loyers, dès le 01.08.2000, en remplacement de Mme Gabrielle ANSALDO, atteinte à cette date par la limite d'âge. Serment : 14.04.2000.

- 14.04.2000 Ordre des avocats : Assemblée générale annuelle :
- Election de Me Pierre DE PREUX, Vice-Bâtonnier, à la fonction de Bâtonnier, en remplacement de Me Benoît CHAPPUIS (fin de mandat), et de Me Alec REYMOND comme Vice-Bâtonnier.
- Election de Me Matteo PEDRAZZINI et de Me Alain VEUILLET, comme membres du Conseil, en remplacement de Me Bertrand GROS et de Me Benoît CHAPPUIS (Bâtonnier sortant).
- Attribution de la médaille Bellot à Me Marie-Claude CHEVALLIER-BUENSOD, Me René EMMENEGGER, Me Jacques HOCHSTAETTER, Me André de PFYFFER et Me André TOMBET.

Mai

- 08.05.2000 La Commission de gestion du Pouvoir judiciaire valide la désignation de Mme Anne-Françoise COMTE FONTANA à la fonction de présidente du Tribunal de la jeunesse du 1^{er} juin 2000 au 31 mai 2003 en remplacement de M. Jean-Nicolas ROTEN.
- 13.05.2000 Décès de Me René DES GOUTTES (né le 20.03.1906), avocat, ancien juge suppléant au Tribunal de première instance (du 14.02.1958 au 16.12.1966) puis à la Cour de justice (du 16.12.1966 au 31.05.1976).
- 17.05.2000 Décès de Mme Roxane THUILLARD-SAUDAN (née le 22.10.1956), greffière au Tribunal de police.
- 18.05.2000 Grand Conseil :
- Election et assermentation de M. Charles SELLEGER à la fonction de juge assesseur suppléant médecin au Tribunal de la jeunesse, en remplacement de Mme Barbara STRYIENSKI, démissionnaire. Entrée en fonction : 18.05.2000.
- 19.05.2000 Election tacite de deux fonctionnaires du pouvoir judiciaire à la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, à savoir : M. Eric MALHERBE, greffier à la Cour de justice, et M. Claude STUDER, greffier chef de groupe à l'Instruction.

- 25.05.2000 Grand Conseil :
- Vote d'une loi modifiant la loi du 15.03.1985 (texte E 6 10) sur la profession d'avocat, permettant ainsi sous certaines conditions, notamment aux étrangers, d'exercer cette profession.
- 29.05.2000 Décès de Me Henri MEHLING (né le 12.11.1925), avocat et ancien juge suppléant au Tribunal de première instance et à l'Instruction (du 01.06.1972 au 31.05.1996).

Juin

- 04.06.2000 Décès de Me Fritz Urs VONAESCH (né le 17.02.1938), avocat.
- 08.06.2000 Grand Conseil :
- Election de M. Hervé BURDET, dès le 01.01.2001, à la fonction de juge assesseur au Tribunal de police, en remplacement de M. Maurice SCHERRER, atteint par la limite d'âge dès le 31.12.2000. Serment : 08.06.2000.
- Election de Mme Milena GUGLIELMETTI, dès le 01.01.2001, à la fonction de juge assesseur représentant les locataires au Tribunal des baux et loyers, en

- remplacement de M. Roland HAEBERLI, atteint par la limite d'âge dès le 31.12.2000.
Serment : 08.06.2000.
- 09.06.2000 Démission, avec effet au 31.12.2000, du Dr Pierre-Alain PESSINA de sa fonction de juge assesseur médecin au Tribunal de la Jeunesse.
- 14.06.2000 Conseil d'Etat :
- Nomination de M. Christian COQUOZ, procureur, ancien substitut du Procureur général, à la fonction de chef de la police, dès le 01.10.2000.
- 26.06.2000 Décès de Me Alexandre BERENSTEIN (né le 19.01.1909), avocat, professeur à l'Université, ancien juge à la Cour de cassation (du 01.06.1966 au 09.06.1970), ancien juge fédéral (du 09.06.1970 au 31.12.1979).
- Juillet**
- 07.07.2000 Diffusion du N° 13 du journal interne «INFO-PALAIS».
- Août**
- 28.08.2000 Démission de Mme Shirim HATAM de sa fonction de juge assesseur, représentant les locataires, à la Chambre d'appel des baux et loyers, avec effet dès l'entrée en fonction de son successeur (27.10.2000).
- Septembre**
- 13.09.2000 Conseil d'Etat :
- Nomination à la fonction de directeur général de l'Office de la jeunesse, dès le 01.01.2001, de M. Pierre HEYER, juge dès le 01.08.1986 et ancien président de la Cour de justice, ancien substitut du Procureur général (du 30.06.1971 au 31.05.1972), ancien juge d'instruction (du 01.06.1972 au 31.12.1977), ancien juge au Tribunal de première instance (du 01.01.1978 au 31.05.1978), ancien juge et président du Tribunal administratif (du 01.06.1978 au 31.07.1986).
- 16.09.2000 Décès de Me François GOELDLIN, avocat, né en 1944, lors de la régata translémanique en solitaire.
- 18.09.2000 Publication dans la FAO de l'avis de préqualification en vue de soumission publique concernant le Projet i -JUGE 2001.
- 18.09.2000 Démission de M. Pierre HEYER, dès le 01.01.2001, juge dès le 01.08.1986 et ancien président de la Cour de justice, ancien substitut du Procureur général (du 30.06.1971 au 31.05.1972), ancien Juge d'instruction (du 01.06.1972 au 31.12.1977), ancien Juge au Tribunal de première instance (du 01.01.1978 au 31.05.1978), ancien juge et Président du Tribunal administratif (du 01.06.1978 au 31.07.1986), vu sa nomination à la fonction de directeur général de l'Office de la jeunesse dès le 01.01.2001.
- 18.09.2000 Décès de Me Guido Henry POULIN, avocat (né le 05.12.1916).
- 21.09.2000 Grand Conseil :
- Election et assermentation de M. Jean-Bernard SCHMID, substitut du Procureur général, à la fonction de procureur, dès le 01.10.2000, en remplacement de M. Christian COQUOZ, nommé dès cette date chef de la police.
- 23.09.2000 Organisation par la Présidente de la Cour de justice de la journée des juges cantonaux romands et tessinois.

27.09.2000 Démission de Mme Suzanne CASSANELLI, de sa fonction de juge et présidente du Tribunal de première instance, avec effet dès le 01.01.2001, ancienne juge assesseur, représentant les locataires, à la Chambre d'appel des baux et loyers (du 20.02.1986 au 31.08.1986), ancienne substitute du Procureur général (du 01.08.1986 au 31.05.1990), ancienne juge d'instruction (du 01.06.1990 au 31.12.1993), juge au Tribunal de première instance dès le 01.01.1994.

27.09.2000 Conseil d'Etat :

Nomination en qualité d'huissier judiciaire de M. André TRONCHET, agent d'affaires et ancien clerc d'avocat, dès le 10.10.2000.

Octobre

04.10.2000 Conseil d'Etat :

Nomination en qualité d'huissier judiciaire, dès le 01.02.2001 de M. Gérard REYMOND, ancien greffier de juridiction du Tribunal de Première Instance puis du Tribunal de la Jeunesse, responsable de la taxation et de la gestion des procédures, ancien greffier de juridiction du Tribunal de première instance (du 01.01.1988 au 31.1.1995), puis du Tribunal de la Jeunesse (du 01.02.1995 au 31.12.1997), Serment : 10.10.2000.

09.10.2000 La Commission de gestion du Pouvoir Judiciaire confirme la décision du plénum du Tribunal de première instance du 22.09.2000 désignant Mme Claude-Nicole NARDIN comme présidente de cette juridiction dès le 01.01.2001, en remplacement de Mme Suzanne CASSANELLI, démissionnaire, et Mme Valérie LAEMMEL-JUILLARD, comme vice-présidente à la place de Mme NARDIN.

09.10.2000 Approbation par la Commission de gestion de la Charte de l'encadrement du palais dans son principe et son contenu.

Décès de Me Christian ZINSSTAG, avocat (né le 04.06.1947).

18.10.2000 Décès de Mme Jacqueline JACQUIARD RENEVIER (née le 30.04.1921), ancienne juge assesseur suppléante à la Chambre d'Accusation et au Tribunal de police (du 16.10.1987 au 30.04.1993).

23.10.2000 Adoption, en séance de direction, de la version définitive de la Charte de l'encadrement.

26.10.2000 Grand Conseil :

Election de M. Jean RUFFIEUX, juge au Tribunal de première instance, à la fonction de juge à la Cour de justice, dès le 01.01.2001, en remplacement de M. Pierre HEYER, démissionnaire dès cette date (nommé directeur général de l'Office de la Jeunesse). Serment : 27.10.2000.

Election de Mme Silvia TOMBESI MUMENTHALER, substitute du Procureur général, à la fonction de juge au Tribunal de première instance, dès le 01.01.2001, en remplacement de Mme Suzanne CASSANELLI, démissionnaire à cette date. Serment : 27.10.2000.

Election de Mme Fabienne GEISINGER-MARIETHOZ, avocate, à la fonction de substitute du Procureur général, en remplacement de M. Jean-Bernard SCHMID, élu Procureur. Serment : 27.10.2000. Entrée en fonction : 27.10.2000 (en fait 01.11.2000).

Election de M. Stéphane FELDER, avocat, à la fonction de juge assesseur représentant les locataires à la Chambre d'appel des baux et loyers, en remplacement de Mme Shirim HATAM, démissionnaire. Serment et entrée en fonction : 26.10.2000.

27.10.2000 Deuxième fête du palais, organisée à la salle communale de Plan-les-Ouates.

27.10.2000 Grand Conseil :

Vote d'une loi sur l'autonomie du Pouvoir judiciaire, modifiant la loi sur l'organisation judiciaire (E 2 05), qui étend les compétences de la Commission de gestion et crée la fonction de secrétaire général de ce pouvoir en remplacement de celle d'administrateur du Palais de justice. Entrée en vigueur : 01.01.2001.

Vote d'une loi ouvrant un crédit d'investissement de Fr. 7'650'000 pour la modernisation des systèmes d'information du Pouvoir judiciaire (projet i-JUGE 2001).

Novembre

02.11.2000 Association des magistrats :

Election au Comité de l'Association de M. Jean-Nicolas ROTEN, juge au Tribunal de la Jeunesse, et de M. Daniel ZAPPELLI, juge au Tribunal de première instance, en remplacement de M. Christian COQUOZ, démissionnaire vu sa nomination comme chef de la Police, et de Mme Laura JACQUEMOUD-ROSSARI, juge à la Cour de justice, démissionnaire du Comité.

Réélection de Mme Renate PFISTER-LIECHTI, Présidente de l'Association, et de M. Thierry WUARIN, ainsi que de M. François CHAIX comme membres du Comité.

16.11.2000 Grand Conseil :

Election de M. Jean-Charles RIELLE, à la fonction de juge assesseur (médecin) au Tribunal de la jeunesse, en remplacement de M. Pierre-Alain Eric PESSINA, démissionnaire. Serment : 16.11.2000. Entrée en fonction : 01.01.2001.

30.11.2000 Grand Conseil :

Election de Mme Alix FRANCOTTE CONUS, substitue du Procureur général, à la fonction de juge au Tribunal de première instance en remplacement de M. Jean RUFFIEUX, élu juge à la Cour de justice dès le 01.01.2001. Serment : 30.11.2000. Entrée en fonction : 01.01.2001.

Election de M. Yves AESCHLIMANN, greffier de juridiction du Tribunal de première instance, à la fonction de substitut du Procureur général, en remplacement de Mme Silvia TOMBESI MUMENTHALER, élue juge au Tribunal de première instance dès le 01.01.2001. Serment : 30.11.2000. Entrée en fonction : 01.01.2001.

Décembre

04.12.2000 Signature de la Charte de l'encadrement par l'ensemble des cadres du palais exerçant des responsabilités hiérarchiques.

18.12.2000 Diffusion du N° 14 du journal interne «INFO-PALAIS».

21.12.2000 Décès de M. Marc-Antoine SCHAUB, ancien avocat et ancien préposé au registre du commerce de Genève (né le 21.04.1919).

30.12.2000 Décès de Me Jean BRUNSCHVIG, avocat honoraire (né le 17.05.1914).

* *

*